

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 4/I

Séance du mardi 12 octobre 2010, première partie

Présidence de M. Roland Rapaz (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour	197
Ouverture de la séance	203
Divers :	
Décès de M. Yves Menthonnex, ancien membre du Conseil communal	210
Communications :	
1. Acquisition, par la Commune de Lausanne, de la parcelle N ^o 7277 propriété des héritiers de feu M ^{me} Françoise Bauer, au chemin de Riant-Pré à Lausanne	205
2. Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « <i>Teenage clubbing</i> : deux poids deux mesures ? » – Réponse à la résolution du Conseil communal du 2 mars 2010	205
3. Interpellation de M. Vincent Rossi : «A quand des terrasses en haut de la rue Marterey ? » – Réponse à la résolution du Conseil communal du 16 mars 2010	206
4. Tarif des prestations d'accueil de jour des enfants	207
5. Commission permanente de gestion. Organisation du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	208
6. Commission permanente de politique régionale. Organisation du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	209
Courriel :	
Fondation de Beaulieu : inauguration des Halles Sud (M. Marc Porchet)	204
Lettre :	
Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2010/22 et 2010/28 (Municipalité)	204
Question :	
N ^o 88 Question N ^o 88 de M. Pierre-Antoine Hildbrand (M. Pierre-Antoine Hildbrand)	208
Interpellations :	
1. «L'écoquartier des Plaines-du-Loup – qui et comment» (M. Giampiero Trezzini). <i>Dépôt</i>	210
2. «Quelle ouverture pour l'hiver 2010 de La Terrasse ? » (M. Stéphane Michel et consorts). <i>Dépôt</i>	210

Motions :

1.	«Pour l’instauration de mesures d’éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public!» (M. Mathieu Blanc et consorts). <i>Dépôt</i>	209
2.	«La ville par le sport» (M. Jean Tschopp). <i>Dépôt</i>	210
3.	«Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère» (M ^{me} Solange Peters et consorts). <i>Dépôt</i>	210

Pétition :

«Pour le maintien de l’unité architecturale d’ensemble du quartier des Bergières» (M. et M ^{me} Renato et Kala Häusler et consorts [735 signatures]). <i>Dépôt</i>	203
---	-----

Postulats :

1.	«Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes (M. Jean-François Cachin et consorts). <i>Dépôt</i>	209
2.	Demandant que la Municipalité étudie l’opportunité de poser la candidature de Lausanne – ensemble avec le Canton – pour l’organisation d’une future «olympiade» des jeux Olympiques de la jeunesse (M. Jacques Pernet). <i>Dépôt</i>	209
3.	Demandant à la Municipalité d’étudier et de planifier le futur de la volière du parc Mon-Repos (M. Jacques Pernet). <i>Dépôt</i>	209
4.	«Responsabilisons les délinquants mineurs par l’introduction à Lausanne de la «conciliation extrajudiciaire» (M ^{me} Françoise Longchamp et consorts). <i>Dépôt</i>	209

Questions orales	210
-----------------------------------	-----

Préavis :

N° 2010/22	Lausanne, capitale olympique. Demande de crédit-cadre (Sécurité publique et Sports).	213
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Philippe Mivelaz, rapporteur	220
	<i>Discussion</i>	220
N° 2010/28	Arsenic – centre d’art scénique contemporain. Rénovation de l’enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central, réaffectation de l’étage des ailes nord et sud (Culture, Logement et Patrimoine, Travaux)	224
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Jean-Luc Chollet, rapporteur	237
	<i>Discussion</i>	238

Ordre du jour

4^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 12 octobre 2010 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R90. *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues». (SI). NICOLE GRIN.

R91. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait.» (CLP). ANDRÉ MACH.

R94. *Pétition des Amis de la Cité et consorts (308 sign.)*: «Sauvons Looping». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

R95. *Postulat de M. Jean-François Cachin*: «Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur.» (Trx). ALAIN HUBLER.

R96a. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police-secours». (SPS);

R96b. *Postulat de M. Fabrice Ghelfi*: «Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise». (SPS). BENOÎT BIÉLER.

R98. *Rapport-préavis N° 2009/65*: Piscines des centres omnisports. Réponse au postulat de M. Marc-Olivier Buffat. (SPS, EJE). BENOÎT BIÉLER.

R99. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle optimale de la sécurité dans les établissements qui ouvrent leurs portes à un nombreux public?» (SPS). CLAUDE METTRAUX.

R100. *Postulat de M. Bertrand Picard* pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne. (SSE). MARLÈNE BÉRARD.

R101. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Règlement interdisant la mendicité en ville de Lausanne». (SPS). YVES FERRARI.

R103. *Rapport-préavis N° 2010/3*: Réponse à une motion et à un postulat concernant la Direction des Services industriels. (SI). GIAMPIERO TREZZINI.

R106. *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Centre du village de Vers-chez-les-Blanc, «n'oublions pas la 3^e étape»». (EJE). EVELYNE KNECHT.

R108. *Rapport-préavis N° 2010/1*: Réponse à trois postulats concernant la Direction de la sécurité publique et des sports. (SPS). VINCENT ROSSI.

R109. *Postulat de M. Guy Gaudard*: «SSL = Un seul toit». (SSE, CLP). ALAIN HUBLER.

R110. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller et consorts*: «Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne». (AGF). MYRIAM TÉTAZ.

R112. *Rapport-préavis N° 2009/64*: Réponse à la pétition de M^{me} Sandrine Ebassi-Egger et des habitants du quartier de la Colline. (Trx). CLAUDE GRIN.

R113. *Postulat de M^{me} Magali Zuercher*: «Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin?» (Trx). ROLAND RAPAZ.

R115. *Rapport-préavis N° 2010/5*: «Pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation». Réponse au postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann pour la Commission de gestion. (Trx). ALAIN HUBLER.

R116. *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand* pour un Règlement lausannois sur les participations de la Ville – Plus de transparence et de responsabilités. (AGF). NICOLAS GILLARD.

R117. *Rapport-préavis N° 2010/8*: Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer intitulé: «Pour que le site internet www.lausanne.ch s'enrichisse de lettres d'information.» (AGF). COMMISSION DE GESTION (SYLVIANNE BERGMANN, présidente).

R1. *Rapport-préavis N° 2010/2*: Réponse à deux motions, trois postulats et une pétition concernant la Direction des travaux. (Trx). AXEL MARION.

R2. *Postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina*: «La santé des populations c'est aussi l'affaire des Villes!» (SSE). ROLAND PHILIPPOZ.

R3. *Pétition de l'Association Route du Signal et consorts* (207 sign.): «Pour une voie à sens unique à la route du Signal». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

R4. *Rapport-préavis N° 2010/12*: Postulat de M. Roland Rapaz «Pour la construction d'une liaison praticable pour tout un chacun entre le Flon et Sévelin». Postulat de M. Charles-Denis Perrin «Pour l'étude d'une station du TSOL à Sévelin». (Trx). JEAN TSCHOPP.

R5. *Motion de Mme Natacha Litzistorf Spina*: «Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.

R6. *Postulat de Mme Elisabeth Wermelinger*: «Espace Riponne»: la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés». (SSE). JEAN-LUC CHOLLET.

R7. *Postulat de M. Maurice Calame et consorts*: «Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI. Demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation». (Trx). JEAN MEYLAN.

R10. *Pétition de M. Basile Zweifel* (1 sign.) concernant les deux-roues en ville de Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

R11. *Préavis N° 2010/19*: Immeuble de la rue Curtat 14 à Lausanne. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie avec cession du bâtiment en vue de sa rénovation. (CLP). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

R12. *Motion de Mme Elisabeth Müller*: «PPA Front Jomini: pour plus de participation!» (Trx). FRANÇOISE LONGCHAMP.

R13. *Postulat de Mme Isabelle Mayor et consorts*: «Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois: à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement!» (EJE). STÉPHANE MICHEL.

R14. *Motion de M. David Payot*: «La sécurité est l'affaire du public». (SPS). JEAN-LUC CHOLLET.

R17. *Postulat de Mme Françoise Longchamp*: «Un travail avant l'aide sociale: une mesure adéquate pour notre Commune». (SSE). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

R18. *Postulat de Mme Florence Germond et consorts* pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à Saint-François. (Trx). MAURICE CALAME.

R19. *Préavis N° 2010/22*: Lausanne, capitale olympique. Demande de crédit-cadre. (SPS). PHILIPPE MIVELAZ.

R20. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Une allocation annuelle aux anciens sapeurs-pompiers volontaires oui, mais quel montant?» (SPS). BLAISE MICHEL PITTON.

R21. *Postulat de M. Cédric Fracheboud*: «Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la ville ne deviennent pas des nids propices à un fort sentiment d'insécurité!» (Trx, SPS). GÉRARD CHAPPUIS.

R22. *Préavis N° 2010/27*: Remplacement des modules d'ultrafiltration, du matériel de supervision et des automates programmables de l'usine de production d'eau potable de Lutry. (Trx). JEAN MEYLAN.

R23. *Préavis N° 2010/28*: Arsenic – centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central, réaffectation de l'étage des ailes nord et sud. (CLP, Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI5. *Postulat de Mme Florence Germond*: «Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et écoliers de 5^e et 6^e année primaire». (2^e/14.9.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI6. *Postulat de M. Stéphane Michel et consorts*: «La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés.» (3^e/28.9.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI7. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «La Ville de Lausanne n'est plus à même de supporter une croissance de la vie festive nocturne durant les week-ends!» (3^e/28.9.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI8. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité.» (3^e/28.9.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT41. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Interdiction des fenêtres publicitaires suisses de la chaîne privée française M6, pourquoi une telle précipitation de nos Autorités municipales?» (10^e/2.2.10) [SI/21.4.10]. DISCUSSION.*

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

INT42. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet:* «La gauche offre une formation à plus de 400 collaborateurs de la Ville aux frais des contribuables.» (13^e/16.3.10) [SSE/21.4.10]. DISCUSSION.*

INT44. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts:* «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?» (7^e/9.12.08) [AGF/21.4.10]. DISCUSSION.*

INT45. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts:* «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables?» (7^e/9.12.08) [AGF/21.4.10]. DISCUSSION.*

INT46. *Interpellation de M^{me} Florence Germond:* «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne?» (7^e/9.12.08) [AGF/28.4.10]. DISCUSSION.*

INT50. *Interpellation de M. Pierre Santschi:* «Antennes de téléphonie mobile dans la commune.» (9^e/19.1.10) [Trx/19.5.10]. DISCUSSION.*

INT51. *Interpellation de M. Gilles Meystre:* «TSHM: HS HM? – Travailleurs sociaux hors murs: hors service hors murs?» (14^e/13.4.10) [EJE/19.5.10]. DISCUSSION.*

INT52. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet:* «La «Police urbaine de proximité» portait les fruits prometteurs d'une diminution de l'insécurité.» (3^e/6.10.09) [SPS/2.6.10]. DISCUSSION.*

INT1. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet:* «Application de la Loi fédérale sur les étrangers et de la Loi d'application dans le canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers.» (15^e/27.4.10) [SPS/21.7.10]. DISCUSSION.*

INT4. *Interpellation de M^{me} Esther Saugeon:* «Accueil de jour, une pression supplémentaire sur les finances de la Ville à partir de 2011.» (18^e/15.6.10) [EJE/25.8.10]. DISCUSSION.

INT6. *Interpellation de M. Johan Pain:* «Pour que la Direction du service des sports fasse une enquête administrative sur le management du personnel de la piscine de Mon-Repos.» (19^e/29.6.10) [SPS, AGF/8.9.10]. DISCUSSION.

INT7. *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi:* «Quel engagement lausannois en faveur de la «Carte culture»?» (19^e/29.6.10) [CLP/15.9.10]. DISCUSSION.

Prochaines séances: 9.11 (18 h 00, séance double), 23.11 (19 h 30), 7.12 (18 h 00, séance double) et 8.12 (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:
Roland Rapaz

La secrétaire:
Vanessa Benitez Santoli

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

23.6.09 *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts:* «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

2.2.10 *Préavis N° 2009/66:* Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA). Nouvelle convention entre les Communes de Lausanne, de Prilly et de Renens. (SPS). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

16.2.10 *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet:* «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy–Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine.» (Trx). PHILIPPE MIVELAZ.

2.3.10 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin:* «De la micro-informatique sans macro-crédit?» (AGF). OLIVIER MARTIN.

2.3.10 *Postulat de M. Philippe Mivelaz* pour une réduction des déchets ménagers à la source. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

2.3.10 *Motion de M. Gilles Meystre* demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur les quartiers de la Riponne, Saint-Laurent, Bel-Air/Chauderon, Flon, Gare et les passages souterrains du centre ville. (SPS). FRANÇOISE LONGCHAMP.

16.3.10 *Rapport-préavis N° 2010/9:* Accès à la formation postobligatoire pour les migrants sans autorisation de séjour. Réponse à la motion de M. Alain Hubler intitulée «Une formation professionnelle pour les sans-papiers». (EJE). FLORENCE GERMOND (*rapport de majorité*); NICOLAS GILLARD (*rapport de minorité*).

16.3.10 *Pétition de M. Carl K. Gossweiler (1 sign.)* pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public. (SSE, Trx, SPS, AGT). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.04.10 *Rapport-préavis N° 2010/11:* Avenue de Beau-lieu–avenue Vinet: réduction de trafic. Réponse aux pétitions de M^{me} Tatiana Taillefert et de M^{me} Anne Decollogny et consorts. (Trx). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

13.04.10 *Rapport-préavis N° 2010/13:* Règlement pour la Municipalité. Révision partielle. Réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi: «Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques». (AGF). ROLAND OSTERMANN.

13.04.10 *Postulat de M^{me} Evelyne Knecht et consorts:* «Un Capitole pour une capitale». (CLP). OLIVIER MARTIN.

13.04.10 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Les DDPs à qui et pour quoi?» (CLP). SERGE SEGURA.

13.04.10 *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance». (Trx). MURIEL CHENAUX MESNIER.

13.04.10 *Motion de M^{me} Elisabeth Müller*: «Le contournement de la place de la Sallaz: des millions dépensés sans raison?» (Trx). NICOLE GRIN.

11.05.10 *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Réponse à la croissance de la mendicité, allons-y pas à pas...» (SPS, SSE, EJE);

Postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts: «Mendicité à Lausanne: pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain». (SPS, EJE, SSE);

Postulat de M. Jean Tschopp: «Situation des Roms à Lausanne: quel dispositif face à la mendicité et aux travaux illégaux des mineurs?» (SPS, SSE, EJE);

Motion de M. Cédric Fracheboud demandant l'étude par la Municipalité d'un dispositif de signalement, d'encadrement, de coercition (dissuasion et interdiction) de l'aumône auprès d'enfants qui s'adonnent à la mendicité ou exercent des travaux illégaux en ville de Lausanne. (SPS, SSE, EJE). SERGE SEGURA.

1.6.10 *Rapport-préavis N° 2010/18*: Politique municipale en matière de vie nocturne: participation au PAct-Alcool cantonal, report, de 05 h 00 à 06 h 30, de l'ouverture, les samedis et dimanches matin, des établissements de jour servant de l'alcool, développement d'une approche pédagogique active au sein de la Brigade de la jeunesse, et réponses à la motion de M^{me} Françoise Longchamp «invitant la Municipalité à examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes», au postulat de M^{me} Florence Germond «Pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne», ainsi qu'au postulat de M^{me} Françoise Longchamp «Incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004.» (SPS, AGF, EJE). ELISABETH WERMELINGER.

15.06.10 *Rapport-préavis N° 2009/3bis*: Politique communale en matière de drogue. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts «Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxico-mane et marginalisée» et réponse au postulat Stéphane Michel «pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes». Réponse à la pétition «Pas de bistrot social à César-Roux». (SSE, SPS, EJE). YVES FERRARI.

15.06.10 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Restituons la place Saint-François aux piétons et aux bus.» (Trx). OLIVIER MARTIN.

15.06.10 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Le Chalet-à-Gobet, la porte d'entrée de Lausanne». (AGF, Trx). GIANFRANCO GAZZOLA.

15.06.10 *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Le développement durable, c'est aussi... une Administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur Administration.» (AGF). PHILIPPE JACQUAT.

15.06.10 *Motion de M. Fabrice Ghelfi, pour la Commission des finances*: «Axes forts de transports publics: pour une information complète du Conseil communal». (Trx, AGF). PHILIPPE CLIVAZ.

15.06.10 *Postulat de M. Fabrice Ghelfi*: «Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé». (AGF, SSE, EJE). JEAN MEYLAN.

15.06.10 *Rapport-préavis N° 2010/23*: Immeuble avenue des Toises 14. Pour un nouveau modèle de bibliothèque dans un jardin public. Demande de crédit d'ouvrage. Réponse aux motions, postulats et pétitions: Evelyne Knecht «Pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos», Caroline Alvarez et consorts «Une ouverture étendue, des espaces de rencontres et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise», Sylvie Pagano-Studer «Pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos», Carl Kyril Gossweiler «Pour affecter l'immeuble des Toises 14 à des œuvres d'utilité publique ou de bienfaisance», Carl Kyril Gossweiler «Pour un jardin public à l'avenue des Toises 14». (CLP, Trx). CLAUDE BONNARD.

29.6.10 *Postulat de M. Alain Hubler*: «Et si on rétablissait la clause du besoin?» (SPS). PIERRE SANTSCHI.

29.6.10 *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois. (AGF). CLAUDE METTRAUX.

29.6.10 *Motion de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts*: «Places d'apprentissage: atteindre les 5%». (AGF). ALAIN HUBLER.

29.6.10 *Motion de M^{me} Isabelle Truan*: «Densification urbaine, un tout». (Trx). JEAN-LOUIS BLANC.

29.6.10 *Postulat de M^{me} Nicole Graber*: «Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne». (Trx). BENOÎT BIÉLER.

29.6.10 *Postulat de M. Jean Tschopp*: «Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées». (AGF). YVAN SALZMANN.

29.6.10 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «La Cour des comptes met le doigt sur la très mauvaise gestion de la Caisse de pensions de la Ville et relève le problème du cumul des mandats entre la Municipalité et la gouvernance de la Caisse de pensions CPCL.» (AGF). NICOLAS GILLARD.

31.8.10 *Préavis N° 2010/26*: Plan partiel d'affectation au «Château Fallot». Addenda au plan légalisé N° 713 du 23 janvier 2004. (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

31.8.10 *Motion de M^{me} Evelyne Knecht*: «Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette». (AGF). EVELYNE KNECHT.

31.8.10 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* pour une nouvelle réglementation du stationnement sur le domaine public. (Trx). ALAIN HUBLER.

31.8.10 *Postulat de M. Stéphane Michel* pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne. (Trx). SOPHIE MICHAUD GIGON.

31.8.10 *Postulat de M. David Payot*: «Rapport de la Cour des comptes sur la CPCL: pour un débat complet». (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

31.8.10 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité.» (SPS). THÉRÈSE DE MEURON.

31.8.10 *Rapport-préavis N° 2010/29*: Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Réponse à la motion Marc-Olivier Buffat demandant l'étude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. Projet de règlement communal sur la vidéosurveillance. (SPS, AGF, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). FRANÇOISE LONGCHAMP.

31.8.10 *Pétition de M^{me} Catherine Naouali et consort*: «Pour l'annulation du financement du Conseil des Jeunes». (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

31.8.10 *Pétition de M. Carl K. Gossweiler*: «Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements exceptionnels pouvant créer un sentiment de peur et/ou d'inquiétude au sein de la population.» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

31.8.10 *Préavis N° 2010/30*: Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction d'un immeuble de 3 appartements sur la parcelle N° 1984 sise au chemin du Devin à Lausanne. Constitution d'un droit de superficie. (CLP, Trx). JACQUES PERNET.

14.9.10 *Rapport-préavis N° 2010/31*: Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou des familles à revenus modestes ou moyens. Mesures d'aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F. Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts.

Réponse au postulat de M^{me} Anna Zürcher et consorts. (CLP, SSE). JEAN-LUC CHOLLET.

14.9.10 *Rapport-préavis N° 2010/32*: Réponse à une motion et à quatre postulats concernant la Direction des travaux. (Trx). YVAN SALZMANN.

14.9.10 *Préavis N° 2010/34*: Passage supérieur de l'avenue de Provence. Réfection de l'ouvrage. Assainissement du béton et mise en place d'une étanchéité. (Trx). ALBERT GRAF.

14.9.10 *Rapport-préavis N° 2010/35*: Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet «Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie?» (Trx, SI). CHARLES-DENIS PERRIN.

28.9.10 *Préavis N° 2010/37*: Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique du Valentin pour la restauration de la basilique Notre-Dame du Valentin. (EJE). MAGALI CRAUSAZ MOTTIER.

12.10.10 *Rapport-préavis N° 2010/38*: Efficacité énergétique, économie d'énergie et réduction des émissions de CO₂. Réponses à une motion et à quatre postulats. (SI, CLP). NKIKO NSENGIMANA.

12.10.10 *Préavis N° 2010/39*: Politique de gestion immobilière du patrimoine financier de la Commune de Lausanne. (CLP). DAVID PAYOT.

12.10.10 *Préavis N° 2010/40*: Réaffectation et agrandissement du Temple de Saint-Luc en Maison de quartier, sis à la rue de la Pontaise 33. Ancien Temple de Saint-Luc. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE, CLP, Trx). BLAISE MICHEL PITTON.

12.10.10 *Préavis N° 2010/41*: Participation à l'augmentation de capital de Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL). (SI). PHILIPPE MIVELAZ.

12.10.10 *Motion de M. Gilles Meystre*: «Les conventions de subventionnement: pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat». (CLP, AGF, SPS, EJE, SSE). ALAIN HUBLER.

12.10.10 *Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Pour une publication plus dynamique du Bulletin du Conseil communal». (AGF). PIERRE SANTSCHI.

12.10.10 *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer* pour que les associations à but idéal puissent s'exprimer par voie d'affichage libre. (Trx). ISABELLE MAYOR.

12.10.10 *Postulat de M. Bertrand Picard et consorts*: «Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés». (SSE). ANDRÉ GEBHARDT.

12.10.10 *Postulat de M. François Huguenet*: «Pour que les taxis lausannois prennent en charge les enfants!» (SPS). ROLAND PHILIPPOZ.

12.10.10 *Motion de M. Guy Gaudard*: «Cautionnons... ce qui doit l'être.» (CLP). YVES-ANDRÉ CAVIN.

12.10.10 *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «De l'éolien bon pour le paysage et la qualité de vie!» (SI). THOMAS SCHLACHTER.

12.10.10 *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2. (AGF). GRAZIELLA SCHALLER.

12.10.10 *Pétition de M. Walter Balimann et consorts (21 sign.)* concernant le bois situé entre le ch. de Simplemont, l'av. Verdeil et le ch. du Levant. COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e/13.3.07) [SSE]. DISCUSSION.

19.1.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet?» (9^e/19.1.10) [Trx, CLP, SPS]. DISCUSSION.

13.4.10 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: ««la Télé»: on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu.» (14^e/13.4.10) [AGF]. DISCUSSION.

11.5.10 *Interpellation de M. David Payot et consorts*: «Besoins en matière d'hébergement d'urgence de nuit: quelques éclaircissements». (16^e/11.5.10) [SSE]. DISCUSSION.

11.5.10 *Interpellation de M. Mathieu Blanc*: «Pour que le municipal en charge de la police veille à l'application du Règlement de police... sous ses fenêtres et ailleurs.» (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.

11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public?» (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.

15.6.10 *Interpellation de M. Albert Graf et consorts*: «Violences et menaces contre la police aussi à Lausanne?» (18^e/15.6.10) [SPS]. DISCUSSION.

31.8.10 *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Préavis N° 2007/24 – Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales – état de la situation après plus de trois ans». (1^{re}/31.8.10) [SPS]. DISCUSSION.

31.8.10 *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Des gitans au Chalet-à-Gobet – Quel est le coût pour notre Ville?» (1^{re}/31.8.10) [SPS]. DISCUSSION.

14.9.10 *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Manque-t-il des candélabres à la route de la Claie-aux-Moines?» (2^e/14.9.10) [SI]. DISCUSSION.

14.9.10 *Interpellation de M. Jean Tschopp*: «CIO, fédérations et organisations sportives internationales à Lausanne: quelles contributions au sport local et amateur?» (2^e/14.9.10) [SPS]. DISCUSSION.

14.9.10 *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts*: «Ecole à journée continue: où en est-on?» (2^e/14.9.10) [EJE]. DISCUSSION.

28.9.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pour être efficace, la police doit être respectée.» (3^e/28.9.10). DISCUSSION.

28.9.10 *Interpellation de M. Yves Ferrari*: «Jusqu'où va la générosité informatique de la Ville?» (3^e/28.9.10). DISCUSSION.

28.9.10 *Interpellation de M^{me} Florence Germond*: «Quels impacts pour la Ville de la mise en service du m2?» (3^e/28.9.10). DISCUSSION.

Séance

du mardi 12 octobre 2010, première partie

Membres absents excusés : M^{me} Marlène Bérard, M. Jean-Louis Blanc, M^{me} Susana Carreira, M^{me} Marie Deveaud, M. Cédric Fracheboud, M^{me} Sarah Frund, M. François Huguenet, M. Philippe Jacquat, M. Denis Pache, M. Johan Pain, M. Jacques Pernet, M. Florian Ruf, M^{me} Magali Zuercher, M^{me} Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M. Jean M'Poy.

Membres présents	85
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	<u>1</u>
Effectif actuel	100

A 18 h 00, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs les Conseillers, bonsoir. Il est 18 heures, le quorum est atteint, j'ouvre officiellement cette quatrième séance de notre Conseil.

Nous prendrons l'ordre du jour de la manière suivante : les opérations préliminaires, suivies des questions orales, puis les rapports jusqu'à 21 h 30 environ, avec priorité aux urgences de la Municipalité, soit les points R19 et R23. Dès 21 h 30, nous passerons aux discussions préalables des initiatives et nous terminerons avec les interpellations.

Je passe tout de suite la parole à M^{me} la secrétaire du Conseil communal pour les communications.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – Merci, Monsieur le Président.

Nous avons reçu :

Pétition de M. et M^{me} Renato et Kala Häusler et consorts (735 signatures) : « Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières »

Dépôt

Lausanne, le 11 octobre 2010

Renato et Kala Häusler
Av. des Bergières 22
Frédéric Cordier
Av. des Bergières 35
1004 Lausanne

Commission des pétitions
Hôtel de Ville
Place Palud 2
1002 Lausanne

Mesdames, Messieurs,

Au nom des opposants au projet à l'avenue des Bergières 33, nous avons l'avantage de vous remettre, par l'entremise de M^{me} Vanessa Benitez, une pétition signée par 735 personnes en 10 jours.

Ce tableau vous indique le nombre de feuilles et de signatures récoltées.

Nb de feuilles	Signatures	Total
1	11	11
45	10	450
9	9	81
2	8	16
6	7	42
4	6	24
2	5	10
7	4	28
10	3	30
18	2	36
7	1	7
Grand total		735

Quelques autres renseignements.

Lancement : 20 septembre 2010

Retrait : 30 septembre 2010

27 signatures hors de la commune de Lausanne ont été invalidées.

494 signatures émanent du périmètre proche du lieu concerné, à savoir :

Nord – Ch. des Bossons

Est – Av. Vinet

Sud – Av. d'Echallens

Ouest – Ch. de Pierrefleur

En vous souhaitant bonne réception de ces documents et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

(Signé) Renato Häusler, Kala Häusler, Frédéric Cordier

Texte de la pétition

Projet de construction

L'avenue des Bergières 33 menacée

(voir pétition au verso)

Encore un bloc sans âme qui ferait disparaître une maison pleine de charme et son jardin placé sous interdiction de construire.

De nombreux habitants du quartier s'opposent à cette destruction, soucieux de maintenir en l'état l'harmonie architecturale et la verdure de leur avenue.

Ils vous remercient de les soutenir dans leurs démarches en signant cette pétition et vous prient aussi de la présenter à toute personne inquiète de voir son environnement se dégrader.

Pour le collectif des voisins

Renato Häusler, Anna Vladau Cordier, Emmanuel Mejia, Adriana Spinazza Perez

PÉTITION

Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières

Suite au projet de construction d'un immeuble de 12 appartements et d'un parking de 16 places sur la parcelle de l'avenue des Bergières 33, les soussignés demandent à la Municipalité de Lausanne de la conserver en l'état, de ne pas autoriser la démolition de la maison existante ni celle de son annexe caractéristique.

A retourner au plus tard le 30 septembre 2010 à :

Renato Häusler
Av. des Bergières 22
1004 Lausanne

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2010/22 et 2010/28

Lettre

Monsieur Roland Rapaz
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 7 octobre 2010

Séance du Conseil communal du 12 octobre 2010

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance, la Municipalité souhaite vous adresser les demandes d'urgence suivantes :

R 19 Préavis N° 2010/22: Lausanne, capitale olympique. Demande de crédit-cadre

Motif: Le crédit précédemment alloué pour financer les opérations s'intégrant dans le contexte du développement de Lausanne en tant que capitale olympique est épuisé. Des ressources sont nécessaires pour faire face aux dépenses d'ores et déjà prévues.

R 23 Préavis N° 2010/28: Arsenic – Centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central, réaffectation de l'étage des ailes nord et sud.

Motif: Les travaux doivent être impérativement entrepris dans l'intervalle entre les saisons théâtrales.

Nous vous informons en outre que, retenu à l'étranger par des obligations en relation avec sa charge, le syndic soussigné ne pourra pas participer à la séance. Nous vous savons gré de bien vouloir l'en excuser.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Fondation de Beaulieu : inauguration des Halles Sud

Courriel

Lausanne, le 28 septembre 2010

De : Fondation de Beaulieu – Direction [mailto:direction@fondationdebeaulieu.ch]

Envoyé : mardi 28 septembre 2010 16:43

A : Benitez Santoli Vanessa

Objet : Inauguration des Halles Sud – Réservation de date

Chère Madame,

La reconstruction des Halles Sud bat son plein depuis le 16 mars 2010. Ces travaux s'achèveront, selon le planning prévu, en mars 2011.

Afin de marquer cette étape importante dans l'histoire de Beaulieu, nous avons le plaisir d'organiser **l'inauguration des Halles Sud** :

Mardi 15 mars 2011 dès 18 heures
A Beaulieu Lausanne

Nous serions très heureux de pouvoir compter, ce soir-là, sur la présence de l'ensemble du Conseil communal de Lausanne ainsi que sur la vôtre. Une invitation personnelle sera envoyée dans les prochaines semaines, mais nous apprécierions beaucoup que vous puissiez déjà diffuser cette information.

Nous nous réjouissons d'avance de vous accueillir à cette occasion et, dans l'intervalle, restons à votre disposition pour tout complément d'information qui vous serait utile.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Chère Madame, nos cordiales salutations.

Marc Porchet
Secrétaire général – Secretary General

FONDATION DE BEAULIEU

Propriétaire du Centre de congrès et d'expositions de Lausanne (Suisse)
Owner of the Congress and Exhibition Centre of Lausanne (Switzerland)

Acquisition, par la Commune de Lausanne, de la parcelle N° 7277 propriété des héritiers de feu M^{me} Françoise Bauer, au chemin de Riant-Pré à Lausanne

Communication

Lausanne, le 20 septembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que lors de sa séance du 23 janvier 2007, votre Conseil a voté un crédit de Fr. 30 millions destiné aux acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, pour la législature 2006-2011.

Dans ce cadre, la Municipalité a acquis la parcelle N° 7277 propriété des héritiers de M^{me} Françoise Bauer située au chemin de Riant-Pré; ce bien-fonds, d'une surface de 13'297 m², est affecté pour 5426 m² en zone de moyenne densité du PGA, pour 5995 m² en zone de parc et de détente, et pour 1876 m² en zone forestière.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du développement urbanistique et harmonieux du futur quartier des Fiches Nord, dont l'enjeu principal est de créer un quartier d'habi-

tation qui met en valeur les caractéristiques paysagères du site, qui propose un concept urbain dans un cadre de vie optimal, qui tient compte de la proximité d'une station de transport public performant, qui assure une bonne continuité et une judicieuse répartition entre espaces publics et privés, et qui prévoit une volumétrie de qualité.

Enfin, l'aménagement du quartier s'inscrit dans la logique du préavis N° 2005/45 «Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne».

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Teenage clubbing : deux poids deux mesures ? » – Réponse à la résolution du Conseil communal du 2 mars 2010¹

Communication

Lausanne, le 24 septembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 2 mars 2010, le Conseil communal, délibérant sur la réponse municipale à l'interpellation urgente susmentionnée, adoptait la résolution de l'interpellateur disant : « Le Conseil communal invite la Municipalité à informer les organisateurs de soirées destinées aux 13–16 ans de manière équitable et transparente quant à leurs droits et devoirs et quant aux règles appliquées en matière d'heures de clôture de telles manifestations. »

Dans sa réponse, la Municipalité avait expliqué que, conformément à la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB), aucune autorisation n'était donnée au-delà de 20 h 00 pour des soirées destinées aux jeunes de 13 à 16 ans non accompagnés de leurs parents mais au bénéfice d'une autorisation parentale écrite. Seules cinq exceptions avaient été consenties en faveur de soirées organisées aux Docks, et l'horaire de fin de la soirée avait été porté à 22 h 00 à une occasion, puis à 21 h 00 pour les autres. Ces exceptions avaient pu être admises du fait qu'un concept socio-éducatif professionnel, impliquant une participation active des jeunes, avait été valablement concrétisé et ne s'apparentait pas aux concepts standard de « boums » pour adolescents, régulièrement soumis par différentes discothèques lausannoises.

¹BCC 2009-2010, T. II (N° 12/II), pp. 348 ss.

Cela étant, la Municipalité répond comme il suit à la résolution du Conseil :

A la suite du dépôt de la présente résolution le 2 mars 2010, la société Angel's Factory, organisatrice de la soirée *Teen Angels' party* prévue le 5 mars 2010 à la discothèque «Le Buzz», a avisé la police du commerce du report de cette soirée au vendredi 7 mai 2010, souhaitant mettre à profit ce délai pour déposer une demande d'autorisation assortie d'un concept. Rien n'a cependant été fait et la soirée n'a pas eu lieu.

Quant aux Docks, les travailleurs sociaux hors les murs du Service de la jeunesse et des loisirs ont cessé d'œuvrer pour le concept socio-éducatif décrit dans la réponse municipale après la dernière soirée de la saison 2009-2010 du 1^{er} mai 2010.

A l'avenir, les soirées pour les jeunes organisées aux Docks observeront l'horaire usuel et s'achèveront à 20 h 00.

Chaque organisateur de telles soirées est tenu, en fonction de l'art. 43 de la Loi sur les auberges et les débits de boissons, ou en vertu de l'art. 41 du Règlement général de police, selon qu'elles se déroulent dans un établissement ou dans une salle lausannoise, de déposer une demande d'autorisation de manifestation, de façon préalable à toute autre opération. A cette occasion, tous les renseignements sont toujours fournis aux organisateurs et les horaires leur sont d'emblée précisés. Cette obligation est connue des exploitants d'établissements et des personnes responsables des locations des salles.

Dès lors qu'une demande d'autorisation doit être faite par les organisateurs avant que ceux-ci prennent des engagements ou diffusent leur publicité, la Municipalité estime qu'elle n'a pas à prendre davantage de mesures d'information à leur endroit, ceux-ci agissant à leurs risques et périls s'ils n'effectuent pas les démarches nécessaires à temps et dans l'ordre.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Interpellation de M. Vincent Rossi : «A quand des terrasses en haut de la rue Marterey ?» – Réponse à la résolution du Conseil communal du 16 mars 2010²

Communication

Lausanne, le 4 octobre 2010

Monsieur, le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 16 mars 2010, le Conseil communal, délibérant sur la réponse municipale à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de l'interpellateur disant : «*Le Conseil communal souhaite que l'octroi d'autorisations pour les terrasses à Lausanne puisse faire l'objet d'une application permettant :*

- *d'une part une certaine souplesse, usant par exemple de dérogations afin de ménager les droits acquis,*
- *d'autre part d'assurer la tranquillité par une capacité d'adaptation des horaires autorisés,*
- *une prise en considération partielle d'oppositions serait également souhaitable.»*

Dans sa réponse, la Municipalité avait expliqué qu'aucune autorisation ne serait donnée pour les nouvelles terrasses de la rue Marterey avant que les procédures légales soient achevées. Elle ne souhaitait pas prendre des décisions contraires à la législation, et cela d'autant moins que celles-ci auraient abouti à court-circuiter les droits des citoyens, alors que de nombreuses oppositions avaient été déposées.

Cela étant, la Municipalité répond comme il suit à la résolution du Conseil :

La résolution adoptée par le Conseil communal ne peut que mettre la Municipalité dans une situation délicate, car les critères souhaités induisent à rendre des décisions pouvant se révéler arbitraires ou contradictoires. En outre, les critères proposés ne s'inscrivent pas dans le cadre légal cantonal, qui est imposé à l'Autorité communale, notamment par deux lois cantonales qui s'appliquent en concours, soit la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) et la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Il convient également de rappeler que l'octroi d'une autorisation d'usage accru du domaine public ne confère aucun droit acquis à son titulaire. Si elle veut modifier ou retirer une autorisation, l'Autorité n'a donc pas à admettre de tels droits d'office, mais, dans la pesée des intérêts en présence, doit prendre en compte, non seulement la situation qui a prévalu jusqu'alors, mais aussi d'autres motifs, en particulier ceux liés à l'intérêt public, l'ordre ou la tranquillité publics.

²BCC 2009-2010, T. II (N° 13/I), pp. 399 ss.

Dans le cas des nouvelles terrasses de la rue Marterey, la Municipalité voit mal quels droits (acquis ou non) les exploitants auraient pu faire valoir, alors qu'ils n'étaient pas encore titulaires de la moindre autorisation. Dès lors que la création de nouvelles terrasses était justement l'objet de la controverse, il n'y avait pas d'autres solutions que d'accorder ou non des autorisations plus ou moins restrictives le moment venu. Dans de telles circonstances, il n'est, bien évidemment, jamais souhaitable de passer outre aux règles légales et de délivrer des autorisations provisoires, à la validité douteuse et de nature à induire des procédures supplémentaires.

La fixation d'horaires d'exploitation limités constitue effectivement une des mesures que l'Autorité doit prendre en premier lieu, plutôt que de refuser la création d'une nouvelle terrasse. Tel a été le cas de la rue Marterey, où des nouvelles terrasses ont été admises de 8 h 30 à 22 h 00 uniquement. Les autres terrasses déjà existantes vont faire l'objet de procédures en restriction de leurs horaires, de manière à obtenir une fermeture à 24 h 00. Sur ce point, la Municipalité estime que les décisions résultant de l'analyse, tant cantonale que communale de la situation, répondent aux vœux du Conseil communal.

Comme déjà expliqué, les oppositions déposées dans ce dossier n'étaient pas partielles et la majorité d'entre elles demandaient que les Autorités refusent purement et simplement la création de nouvelles terrasses, estimant que les nuisances induites (sonores, incivilités, etc.) seraient de toute manière excessives, même durant la journée.

Enfin, il convient de signaler que le « Délice Oriental » a pu bénéficier d'une autorisation pour exploiter une terrasse dès le 18 juin 2010. Cet établissement a cependant été remis et a fermé le 30 juin 2010. Il va prochainement rouvrir avec de nouveaux tenanciers, qui pourront bénéficier de la terrasse.

Quant au « Café Sud », la procédure ouverte par une opposante à la cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a été close le 4 août 2010 et une autorisation a été délivrée le jour même à l'exploitant.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Tarif des prestations d'accueil de jour des enfants

Communication

Lausanne, le 4 octobre 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis 1994, le tarif des prestations d'accueil de jour des enfants est indexé à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). Conformément à une communication adressée au Conseil communal en 1995, ce tarif est réadapté automatiquement à la fin d'une période fiscale s'il a progressé de 5% au moins.

Quelques augmentations sont intervenues depuis 1994. Pour les centres de vie infantine, le tarif a été majoré de 6% en mars 2003 et de 6,5% en février 2010. Pour les APEMS, le tarif a été majoré de 3% en 2005 et de 3% en 2010.

L'augmentation des tarifs de février 2010 a été mal ressentie. Alors qu'elle respectait l'engagement communal de n'intervenir qu'au terme d'une période fiscale, à condition que l'IPC dépasse les 5% depuis la dernière augmentation, cette modification prenait effet à un moment où l'indice était en diminution de 0,5% par rapport à celui de l'année précédente.

Cette manière de faire est pénalisante à la fois pour les parents, qui reçoivent une décision d'augmentation des tarifs alors que l'IPC est en diminution, et pour la Ville, qui ne peut pas répercuter la réalité des coûts sur les tarifs au moment où ils évoluent.

La politique tarifaire de la Ville de Lausanne, selon l'étude réalisée par le professeur Bonoli de l'IDHEAP, est la plus avantageuse de tout le canton pour les parents. La Ville de Lausanne est également celle qui a augmenté le nombre de places d'accueil de la manière la plus importante.

La Municipalité a donc décidé de modifier la prise en compte de la variation de l'IPC et informe votre Conseil que, dès l'année 2011, elle adaptera chaque année les tarifs en fonction de l'évolution de cet indice que celui-ci soit en hausse ou en baisse.

La mise en œuvre de cette mesure interviendra chaque 1^{er} février, pour toutes les prestations du RéseauL, en fonction de l'indice arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Question N° 88 de M. Pierre-Antoine Hildbrand

La Municipalité dispose d'une autorisation générale donnée par le Conseil communal, valable pour la législature, de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières.

Pourriez-vous indiquer à quel prix a été acquis le cinéma Capitole, par ailleurs déjà protégé par sa note architecturale? Par ailleurs, au 31 août 2010, quelles sommes ont été dépensées à raison de l'autorisation mentionnée plus haut?

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 4 octobre 2010

Nous rappelons que la Municipalité est au bénéfice d'une autorisation générale d'acquérir des immeubles, des droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières octroyée par le Conseil communal dans sa séance du 23.01.2007.

Les acquisitions effectuées dans le cadre de cette autorisation font l'objet d'une consultation préalable de la Délégation de la Commission des finances du Conseil communal pour les affaires immobilières, lorsque le montant de l'acquisition atteint Fr. 10'000.– et plus. En outre, chaque année, la Municipalité communique à la Commission des finances du Conseil communal la liste détaillée des acquisitions d'immeubles et des droits réels immobiliers.

Ceci précisé, la Municipalité répond comme il suit aux questions posées:

1. Pourriez-vous indiquer à quel prix a été acquis le cinéma Capitole, par ailleurs déjà protégé par sa note architecturale?

Lors de la signature de l'acte relatif à l'achat du cinéma Capitole, la propriétaire a manifesté expressément le désir de ne pas communiquer le prix de la transaction. Cette attitude correspond également à la position de la Municipalité; en effet, un détail des opérations effectuées dans le cadre de l'autorisation générale susmentionnée ne peut être porté à la connaissance du public. Une telle diffusion serait en effet susceptible de gêner soit les vendeurs, soit la Commune de Lausanne lors de transactions futures. Toutefois, en l'occurrence, la Délégation de la Commission des finances du Conseil communal pour les affaires immobilières a pu analyser le prix payé et se prononcer sur l'opération. En outre, la commission du Conseil communal chargée d'examiner le postulat de M^{me} Evelyne Knecht «Un Capitole pour une Capitale» a été informée du prix d'achat.

Enfin, la Direction de la culture, du logement et du patrimoine a fait savoir aux conseillers communaux qu'ils peuvent consulter auprès de la direction susmentionnée les dossiers relatifs aux acquisitions d'immeubles.

2. Par ailleurs, au 31 août 2010, quelles sommes ont été dépensées à raison de l'autorisation mentionnée plus haut?

Au 15 septembre 2010, un montant de Fr. 25'860'825.50 a été dépensé sur le crédit de Fr. 30 millions. Ce dernier est augmenté des ventes réalisées durant la législature. Ces ventes se sont montées à Fr. 13'510'867.–, de sorte que les dépenses nettes atteignent Fr. 12'349'958.50.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Commission permanente de gestion
Organisation du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

Communication

Lausanne, le 5 octobre 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 29 septembre 2010, la Commission permanente de gestion s'est constituée comme suit:

Président : M. Maurice CALAME, LausannEnsemble
1^{er} vice-président : M. Blaise Michel PITTON, socialiste
2^e vice-présidente : M^{me} Esther SAUGEON, UDC
Secrétaire : M^{me} Vanessa BENITEZ SANTOLI

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES
M^{me} Nicole GRIN, LausannEnsemble, rapportrice
M. Raphaël ABBET, UDC

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS
M. Roland PHILIPPOZ, socialiste, rapporteur
M. Roland OSTERMANN, Les Verts

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE
M. Eddy ANSERMET, LausannEnsemble, rapporteur
M. Jacques-Etienne RASTORFER, socialiste

TRAVAUX
M. Pierre-Yves OPPIKOFER, A Gauche Toute!, rapporteur
M^{me} Esther SAUGEON, UDC

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION
M. Jean MEYLAN, socialiste, rapporteur
M. Vincent ROSSI, Les Verts

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT
M^{me} Sylvianne BERGMANN, Les Verts, rapportrice
M. Olivier MARTIN, LausannEnsemble

SERVICES INDUSTRIELS

M. Blaise Michel PITTON, socialiste, rapporteur
M. Alain HUBLER, A Gauche Toute !

Conseil communal de Lausanne
La secrétaire :
Vanessa Benitez Santoli

**Commission permanente de politique régionale
Organisation du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

Communication

Lausanne, le 5 octobre 2010

Lors de sa séance plénière du 16 septembre 2010, la Commission permanente de politique régionale s'est constituée comme suit :

Président : M. Axel MARION,
LausannEnsemble
1^{re} vice-présidente : M^{me} Janine RESPLENDINO,
A Gauche Toute!
2^e vice-président : M. Claude-Alain VOIBLET, UDC
Secrétaire : M. Denis DÉCOSTERD

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

M^{me} Janine RESPLENDINO, A Gauche Toute !
M. Axel MARION, LausannEnsemble

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

M^{me} Nicole GRIN, LausannEnsemble
M. Philippe MIVELAZ, socialiste

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

M. Fabrice GHELFI, socialiste
M. Yves-André CAVIN, LausannEnsemble

TRAVAUX

M^{me} Sophie MICHAUD-GIGON, Les Verts
M. Laurent GUIDETTI, socialiste

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

M^{me} Natacha LITZISTORF SPINA, Les Verts
M. Laurent GUIDETTI, socialiste

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

M^{me} Natacha LITZISTORF SPINA, Les Verts
M. Claude-Alain VOIBLET, UDC

SERVICES INDUSTRIELS

M^{me} Sophie MICHAUD-GIGON, Les Verts
M. Claude-Alain VOIBLET, UDC

Conseil communal de Lausanne
La secrétaire :
Vanessa Benitez Santoli

**Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts :
« Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire
de Vennes**

Dépôt

Lausanne, le 5 octobre 2010

(Signé) *Jean-François Cachin et 7 cosignataires*

**Postulat de M. Jacques Pernet demandant que la
Municipalité étudie l'opportunité de poser la
candidature de Lausanne – ensemble avec le Canton –
pour l'organisation d'une future « olympiade »
des jeux Olympiques de la jeunesse**

Dépôt

Lausanne, le 6 octobre 2010

(Signé) *Jacques Pernet*

**Postulat de M. Jacques Pernet demandant
à la Municipalité d'étudier et de planifier le futur
de la volière du parc Mon-Repos**

Dépôt

Lausanne, le 7 octobre 2010

(Signé) *Jacques Pernet*

**Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts :
« Responsabilisons les délinquants mineurs par
l'introduction à Lausanne de la « conciliation
extrajudiciaire » »**

Dépôt

Lausanne, le 12 octobre 2010

(Signé) *Françoise Longchamp*

**Motion de M. Mathieu Blanc et consorts : « Pour
l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux
Lausannois de se réappropriier le domaine public ! »**

Dépôt

Lausanne, le 29 septembre 2010

(Signé) *Mathieu Blanc et 3 cosignataires*

Motion de M. Jean Tschopp : «La ville par le sport»

Dépôt

Lausanne, le 6 octobre 2010

(Signé) *Jean Tschopp*

**Motion de M^{me} Solange Peters et consorts :
«Pour une information des électrices et des électeurs
de nationalité étrangère»**

Dépôt

Lausanne, le 12 octobre 2010

(Signé) *Solange Peters et deux cosignataires*

**Interpellation de M. Giampiero Trezzini :
«L'écoquartier des Plaines-du-Loup – qui et comment»**

Dépôt

Lausanne, le 10 octobre 2010

(Signé) *Giampiero Trezzini*

**Interpellation de M. Stéphane Michel et consorts :
«Quelle ouverture pour l'hiver 2010 de La Terrasse?»**

Dépôt

Lausanne, le 10 octobre 2010

(Signé) *Stéphane Michel et 4 cosignataires*

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation ; elle a été accordée par le Bureau légal du Conseil communal.

Le président : – Merci, Madame la secrétaire du Conseil communal. J'ai également deux informations à vous communiquer. La Municipalité nous demande d'excuser l'absence du syndic, M. Daniel Brélaz, retenu à l'étranger pour des obligations en relation avec sa charge.

**Décès de M. Yves Menthonnex, ancien membre
du Conseil communal**

Le président : – Nous avons appris le décès, le 27 septembre dernier, de M. Yves Menthonnex, membre du Conseil communal de 1962 à 1965. M. Menthonnex siégeait

dans les rangs du Parti libéral. Instituteur «prim' sup'», comme on disait alors, il était également très engagé dans la vie associative lausannoise, vaudoise et paroissiale. Il a présidé l'Association vaudoise de tourisme pédestre et la Bibliothèque enfantine de Mon-Repos avant que celle-ci devienne municipale.

Pour exprimer notre sympathie et rendre hommage au défunt, j'invite les membres de l'assemblée et le public à se lever et à observer un instant de silence. Merci, vous pouvez reprendre place.

Nous passons aux questions orales.

Questions orales

Question

M. Guy Gaudard (LE) : – Du 5 au 10 octobre a eu lieu, pour la première fois à Beaulieu, le Salon des métiers dédié à l'apprentissage. Soixante exposants y ont présenté environ deux cent trente professions. On peut estimer à vingt mille le nombre de visiteurs qui ont fréquenté cette exposition. Lors de la partie officielle, la Municipalité a brillé par son absence et je m'étonne, parce que tant Beaulieu que l'apprentissage ont besoin de son appui. J'aimerais connaître les raisons de ce désintéret.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Il ne faudrait pas que M. Gaudard confonde le fait de n'être pas présent officiellement à une manifestation avec de l'indifférence pour l'apprentissage. La Municipalité, donnant suite aux souhaits du Conseil communal, s'engage abondamment pour engager les apprentis, par exemple. Il se trouve que mon collègue Olivier Français était présent à cette manifestation. J'y ai été invité en tant que membre du Conseil d'administration de Beaulieu Exploitation SA, mais je n'étais pas disponible à cette date. Néanmoins, la présence de la Ville était assurée.

Les questions protocolaires, à savoir qui prend la parole lors des manifestations de Beaulieu, sont réglées par Beaulieu Exploitation et non par la Ville de Lausanne. Par exemple, j'étais présent lors de la journée officielle du Liban au Comptoir, et on ne m'a pas donné la parole. Je ne m'en suis pas plaint pour autant, j'ai pu nouer les contacts que je souhaitais à ce moment.

Question

M. Stéphane Michel (Soc.) : – Ma question concerne le P+R de Vennes. J'ai appris par quelqu'un qui l'utilise que l'on peut y accéder avec l'abonnement normal des P+R, mais il faut payer un supplément. J'ai été étonné d'apprendre

cela et j'aurais voulu savoir si la Municipalité peut nous donner des explications à ce propos.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – C'est vrai, une polémique a été ouverte par des utilisateurs du P+R sur l'évolution des prix. Il faut se rappeler qu'il s'agit d'un parking-relais payé par la collectivité lausannoise et uniquement par celle-ci. Il est différent des autres P+R : quelqu'un est présent en permanence ou, s'il n'y a « personne », il est surveillé par des caméras. Il est donc sécurisé 24 heures sur 24, il est sous abri, il est presque chauffé, et il est à proximité du m2. C'est une charge de construction et un amortissement de Fr. 30 millions. Ses charges d'exploitation sont déficitaires, elles sont projetées entre Fr. 500'000.– et Fr. 1 million. Vous pensez bien qu'il y a une évolution du tarif, compte tenu de la qualité de ce P+R. D'autre part, les prix des autres P+R lausannois seront aussi révisés, sachant que des facilités de stationnement sont offertes à proximité des transports publics. Elles sont assez importantes et uniquement à la charge de la Ville de Lausanne.

Question

M. Gilles Meystre (LE) : – La Télévision suisse romande a diffusé dimanche soir un *Mise au point* consacré aux couples en politique. Je déclare mes intérêts : je faisais partie de ces couples. J'ai été quelque peu surpris par les propos du syndic, qui laissaient entendre que divers passe-droits étaient accordés lorsque Madame la syndique, si j'ose dire, lui proposait quelques projets sur l'oreiller. (*Eclats de rire.*) Malheureusement, le syndic n'est pas là... La Municipalité pourrait-elle nous dire de quels projets il s'agit ? (*Rumeurs.*)

Le président : – Quel municipal veut prendre la liberté...

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – La Municipalité n'étant évidemment pas présente lors de ces échanges (... *éclats de rire...*), elle est incapable de vous répondre ! J'imagine que les informations circulent comme au sein de tous les couples sur cette terre, et que certaines choses sont dites tandis que d'autres ne le sont pas. Cela me semble tout à fait normal. Nous ne pouvons pas vous répondre plus avant, Monsieur, je suis désolé.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Vous avez vu comme moi que le prix Nobel de la paix a été décerné à un dissident chinois. Je peux m'en féliciter dans la mesure où l'octroi de ce prix renforcera, je l'espère, le mouvement démocratique et les mouvements pour la liberté d'expression et d'opinion en Chine. Ma question est la suivante : à l'époque des jeux

Olympiques de Pékin, la Municipalité avait cru bon d'y envoyer une délégation nombreuse, sans remettre en question la politique de l'Etat chinois, notamment par rapport au peuple tibétain ou aux opposants en Chine même. Cependant, à la suite d'une discussion au Conseil communal, une résolution avait été votée, demandant à la Municipalité d'organiser rapidement et dans un délai rapproché une exposition sur les droits humains et le respect de ceux-ci en Chine. J'aimerais savoir où en est l'organisation de cette exposition. Je constate que le « rapidement » n'a pas été tenu, puisqu'il y a une année et demie que ces jeux Olympiques ont eu lieu.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – L'organisation de cette exposition a été un peu compliquée. Il a été difficile d'accorder les disponibilités des membres de la Municipalité avec celles des organisateurs et de la Cinéma-thèque. En effet, je crois que c'est là que cela va se passer, avec des projections de films. Je n'ai pas la date retenue en tête, mais cette exposition aura lieu au printemps 2011.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Ma question s'adresse à M. Bourquin. Dans le courant de l'année 2009, j'ai eu l'occasion de présider une commission traitant de la motion de M. Gilles Meystre concernant l'information aux étrangers sur leurs possibilités de vote et d'éligibilité³. Dans ce cadre, nous avons accepté différentes actions à mettre en œuvre par la Municipalité en vue des prochaines élections. Ce soir, je m'étonne du dépôt d'une motion du groupe socialiste et j'aimerais que le municipal nous dise où il en est dans le traitement de ce rapport de commission.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Le Bureau lausannois pour l'intégration (BLI) a soumis à la Municipalité un projet pour le développement de la citoyenneté. Il a demandé l'appui de l'Office fédéral des migrations, et plus particulièrement de sa Division intégration. La Confédération a accordé un montant important pour soutenir ce projet, Fr. 95'000.–. Il faut le souligner, cela indique aussi la qualité du travail qui se fait à Lausanne en la matière. En effet, il n'y a pas beaucoup de centres de compétences pour l'intégration qui obtiennent des montants aussi importants pour ce travail. Le projet est aujourd'hui en discussion devant la Municipalité de Lausanne. Il prévoit évidemment un volet information aux jeunes étrangers sur leurs droits civiques, comme le demandait la motion Meystre. Il est nécessaire d'avancer rapidement, nous n'avons par conséquent pas passé par un rapport-préavis, comme il se doit, mais avec des crédits normaux et des crédits

³ BCC 2009-2010, T. II (N° 17/I), pp. 729 ss.

supplémentaires, et cette demande de fonds à l'Office des migrations. Nous répondrons à la motion Meystre par ces actes et nous répondrons par les mêmes actes à la motion que le Parti socialiste dépose ce soir.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Si je comprends bien, Monsieur le Municipal, le groupe socialiste vole au secours de la victoire, vu que votre démarche est sur la table de la Municipalité! C'est ça?

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Il n'est pas coutume d'ouvrir un débat sur ce type de questions. Le Parti socialiste a souhaité déposer une motion dans ce sens, je n'ai pas d'autre commentaire à faire, Monsieur Voiblet.

Le président : – Je souhaite qu'on n'utilise pas trop les périphrases qui permettent de transformer une affirmation en question...

La parole n'étant plus demandée, nous avons terminé avec les questions orales.

Le président : – Nous passons aux rapports en prenant d'abord le point R19, préavis 2010/22, « Lausanne, capitale olympique. Demande de crédit-cadre », urgence de la Municipalité. J'appelle à la tribune M. Philippe Mivelaz, rapporteur de la commission.

Lausanne, capitale olympique

Demande de crédit-cadre

Préavis N° 2010/22

Lausanne, le 5 mai 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, huit ans après une demande similaire, la Municipalité sollicite l'octroi d'un nouveau crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1 million destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative mondiale du sport et lieu de manifestations sportives de portée internationale.

2. Lausanne, capitale olympique

Conscientes de l'importance d'être présentes là où les décisions se prennent, les fédérations et organisations du sport international (FOSI) ont, au fil des ans, fait de Lausanne la capitale administrative du sport mondial en y installant leur siège ou une représentation. Depuis 2002 et l'acceptation par votre Conseil du préavis «Lausanne, Capitale olympique. [...]»¹, la politique d'accueil et de suivi qui préexistait a pu être intensifiée, en collaboration avec les Autorités cantonales et fédérales. Aujourd'hui, 24 fédérations sportives internationales et 23 organisations internationales liées au sport sont établies dans le canton de Vaud, dont la grande majorité à Lausanne². Notre région abrite la plus forte densité d'organisations faïtières du sport international au monde³.

Le succès de cette politique et la situation unique qui en résulte ne doivent pas masquer le fait qu'en ce domaine rien n'est acquis. La recherche de nouvelles fédérations et le suivi de celles déjà présentes doivent être permanents, car la concurrence en ce domaine est rude et les FOSI en sont conscientes, comme elles sont conscientes de leur poids économique. Si Lausanne désire conserver sa position et les bénéfices économiques et de rayonnement qui en découlent, il est vital de poursuivre la politique actuelle.

Lausanne n'est pas seulement la capitale administrative du sport mondial, elle est aussi un lieu réputé pour l'organisation de manifestations sportives d'importance internationale. Là aussi, des opérations de recherche et de candidature à la tenue de tels événements ont pu être mises en œuvre grâce au préavis «Lausanne, Capitale olympique. [...]». Depuis 2002, plus d'une dizaine de championnats du monde, d'Europe et autres coupes du monde ou événements internationaux ont eu lieu en nos murs⁴ et, en 2011, 23'000 athlètes (soit plus du double de ceux des jeux Olympiques d'été) seront nos hôtes dans le cadre de la Gymnaestrada internationale. Cependant, ces chiffres, qui font de Lausanne une exception, cachent le fait qu'il devient toujours plus difficile de pouvoir organiser de tels événements. De par le monde, les collectivités publiques ont compris que le sport peut être un moyen efficace de promotion d'une cité ou d'une région. La visibilité et l'impact médiatiques d'un événement sportif majeur sont sans commune mesure avec ceux atteints au travers d'une politique «classique» de promotion. C'est pourquoi Lausanne doit faire face à la concurrence de villes plus grandes et disposant de budgets largement supérieurs. Or pour notre ville, dont le savoir-faire en la matière est internationalement reconnu, le maintien parmi les cités organisatrices régulières de tels événements mérite d'être soutenu, d'où la nécessité de poursuivre la politique actuelle.

¹ «Lausanne, Capitale olympique. Demande de crédit-cadre», préavis N° 2002/23, du 23 mai 2002, BCC 2002, T. II, pp. 420-428.

² Dix-sept fédérations sportives internationales et l'ensemble des organisations internationales liées au sport.

³ La liste complète des FOSI présentes à Lausanne et dans le canton de Vaud est annexée à ce préavis.

⁴ La liste complète des championnats du monde et d'Europe organisés à Lausanne est annexée à ce préavis.

3. Usage du précédent crédit-cadre

Par le biais du rapport annuel de gestion, votre Conseil a été régulièrement informé des dépenses faites dans le cadre du préavis 2002/23. Nous rappelons, ici, pour quels usages ces montants ont été utilisés :

<i>Délégations municipales aux jeux Olympiques et aux congrès annuels SportAccord</i>	Fr. 173'113.–
<i>Constitution de dossiers de présentation ou de candidature</i>	Fr. 177'649.–
<i>Programme des Volontaires Sportifs Lausannois</i>	Fr. 117'958.–
<i>Suivi des fédérations et des organisations internationales</i>	Fr. 164'382.–
<i>(Newsletter « Olympic Capital Quarterly », séminaires, réceptions)</i>	
<i>Création de documents et de matériels promotionnels</i>	Fr. 109'809.–
<i>(présentoirs, portiques, tentes, cadeaux, souvenirs, oriflammes, etc.)</i>	
<i>Frais de promotion « Lausanne, Capitale olympique »</i>	Fr. 229'633.–
<i>(actions promotionnelles, délégations diverses, publicité, campagnes de communication)</i>	
<i>Union mondiale des villes olympiques (UMVO)</i>	Fr. 9'949.–
<i>Total des dépenses au moment de la rédaction de ce préavis</i>	Fr. 982'493.–

Les montants engagés ou budgétisés pour l'année en cours s'élèvent actuellement à Fr. 1'000.–

Le solde disponible est de Fr. 16'507.–

4. Impact du précédent crédit-cadre

En 2002, le Conseil communal demanda que la Municipalité, une fois le crédit-cadre dépensé, procède à une évaluation économique, afin de mesurer la rentabilité de cet investissement pour la Ville et pour l'économie lausannoise dans son ensemble.

La Municipalité et les Autorités vaudoises ont demandé à l'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS) une étude sur l'impact du sport international sur Lausanne et ses environs⁵. Publiée en 2008 et portant sur les années 2004 à 2007, l'étude de l'AISTS démontre que le sport international, que ce soit au travers des fédérations, des organisations internationales ou des grands événements, est l'un des moteurs économiques de notre ville. Ses retombées financières annuelles (FOSI + CIO + Musée olympique) représentent plus de 100 millions de francs et plus de mille emplois lui sont directement liés.

L'AISTS relève ainsi que 32% des salaires versés par les seules FOSI vont à des habitants de Lausanne et que 33% des dépenses liées à leur fonctionnement sont effectuées à Lausanne⁶. De plus, cette concentration unique au monde d'organisations et d'événements liés au sport attire une nouvelle clientèle à Lausanne et dans la région : touristes d'affaires et de congrès (délégations, membres de commissions, etc.), spectateurs/visiteurs, étudiants (cours pour la formation des futurs cadres du sport international). Autre constat établi par cette étude, le sport international investit à Lausanne et dans la région ; les activités économiques que cela engendre se traduisent par une augmentation des flux financiers et génèrent un certain enrichissement favorable à l'ensemble de la région et de sa population.

Au final, il apparaît très clairement que la politique menée par la Ville au moyen du crédit-cadre « Lausanne, Capitale olympique. [...] » est utile et que chaque franc investi a profité, tant à la Ville (affermisssement de la position de Lausanne comme capitale administrative du sport mondial, rayonnement international) qu'à l'économie locale (tourisme, hôtellerie, biens et services, etc.) et, donc, à l'emploi.

⁵« Impact économique des fédérations et organisations du sport international sur Lausanne et l'Arc lémanique. Période 2004 à 2007. Rapport. », Lausanne, 2008, AISTS, 64 pages. Cette étude, établie à la demande de l'Etat de Vaud et de la Ville de Lausanne, peut être téléchargée depuis le site internet de la Ville de Lausanne.

⁶Au total, 65% des salaires versés vont à des habitants de Lausanne et de l'Arc lémanique (hors Genève) et 54% des dépenses de fonctionnement sont effectuées dans cette même région. Le reste se répartit entre le Canton de Vaud, la Suisse et l'étranger.

5. Utilisation du nouveau crédit-cadre

La promotion de Lausanne comme capitale administrative du sport mondial et de cadre pour l'organisation de manifestations sportives d'importance internationale passe concrètement par un certain nombre d'actions.

Attribution de mandats

Les services communaux concernés et Lausanne Tourisme, au travers de leurs différentes unités, disposent d'un personnel compétent et expérimenté, dont le travail contribue à la réputation de notre ville dans le monde du sport. Toutefois, dans certains cas, il est nécessaire de pouvoir attribuer à des professionnels extérieurs à l'Administration communale des mandats pour des missions ponctuelles de prospection (recherche de manifestations, de nouvelles fédérations sportives ou d'organisations liées au sport), de recherche de sponsoring (afin d'assurer le succès financier des manifestations devant être organisées à Lausanne) et de suivi/analyse (étude indépendante des forces et des faiblesses des actions entreprises) et, ainsi, concentrer les forces sur l'organisation de manifestations, l'accueil et le suivi des fédérations.

Suivi des fédérations

Comme indiqué précédemment, l'installation en nos murs d'une fédération internationale sportive ou d'une organisation liée au sport ne signifie pas qu'il s'agit d'un choix définitif de sa part. Certes, la présence de l'organe faïtier du sport international permet des contacts directs, personnels. Cependant, les moyens modernes de communication, de transferts d'informations et de transports permettent à des Villes plus ou moins proches de Lausanne de nous concurrencer et de démarcher des fédérations déjà établies. Il importe donc d'assurer un suivi et d'être attentif aux besoins de nos hôtes.

Constitution de dossiers de présentation ou de candidature

La forme et le contenu de ce type de document répondent à des exigences souvent très précises de la part des destinataires. Ils nécessitent souvent le concours de graphistes, de professionnels de la communication et de traducteurs.

Envoi de délégations

Etre présent et faire du lobbying (stands d'information, rendez-vous, événements, etc.) lors de congrès, de forums, de foires et plus particulièrement là où se discute l'avenir du sport mondial ou l'attribution de grands événements est une nécessité pour l'avenir de Lausanne en tant que capitale administrative mondiale du sport et lieu de grands événements sportifs. Il importe donc de pouvoir y envoyer des délégations et ainsi faire de Lausanne un interlocuteur reconnu.

Ce principe s'applique également à la promotion et à la défense de candidatures à l'accueil de fédérations ou à l'organisation de manifestations internationales.

Création de documents et d'objets promotionnels – Actions de promotion de Lausanne, capitale olympique

Sous forme de brochures, de prospectus, de stylos, etc., mais aussi d'actions et de programmes sur plusieurs années, afin de mettre en valeur et de promouvoir l'image et la politique de Lausanne dans le domaine du sport.

6. Nécessité d'un nouveau crédit-cadre

Lausanne est aujourd'hui au sport ce que Genève est aux organisations internationales, lieu de rencontre, lieu de référence, lieu de décision. Ce succès est dû à une politique patiente, innovante et systématique, prenant en compte tant les spécificités locales que les besoins et les attentes des «publics cibles». Menée en partenariat avec les Autorités fédérales et cantonales, elle démontre notre capacité d'adaptation et notre savoir-faire. Ses conséquences sur l'économie lausannoise, mais aussi régionale, sont importantes, voire vitales, surtout en cette période. Le crédit-cadre de 2002 a permis d'initier cette politique unique en Suisse et d'en être le moteur. Il importe maintenant, alors que la concurrence se fait toujours plus vive, de la poursuivre et de renouveler son financement, au travers du crédit, objet de la présente demande adressée à votre Conseil.

7. Aspects financiers

7.1 Plan des investissements

Le Plan des investissements pour les années 2010–2013 prévoit un montant de Fr. 1 million pour la promotion de Lausanne, capitale olympique. Initialement, seule la présentation du préavis à votre Conseil était prévue en 2010, les fonds alloués ne devant être utilisés qu'à partir de 2011. Toutefois, les engagements pris et l'état du solde du crédit précédent obligent la Municipalité à pouvoir disposer au plus tôt du crédit demandé.

7.2 Conséquences sur le budget

Les charges financières annuelles résultant du présent crédit seront calculées en fonction des dépenses réelles, dont l'amortissement intégral interviendra l'année qui suit la dépense.

8. Durée

La Municipalité ne peut indiquer aujourd'hui la durée d'utilisation du crédit sollicité. Elle déterminera les priorités au fur et à mesure, avec, pour constante, la présence de Lausanne là où l'avenir du sport se décide. Toutefois, la durée du précédent crédit, huit ans, permet de penser que son utilisation se fera sur une durée supérieure à cinq ans. Votre Conseil sera renseigné sur l'utilisation faite de ce crédit durant l'exercice écoulé par le biais du rapport de gestion.

9. Plan directeur du sport

Dans son «Plan directeur du sport» (PDS)⁷, la Municipalité a exprimé, par des principes et des objectifs, son intention de valoriser Lausanne, capitale olympique, en tant que capitale administrative du sport mondial, en mettant en œuvre une politique spécifique, ainsi que d'encourager la tenue de manifestations de portée internationale en ses murs. En 2002, la Municipalité vous présentait les outils nécessaires à cette politique spécifique. Aujourd'hui, constatant qu'elle a répondu aux objectifs fixés dans le PDS, la Municipalité vous demande sa reconduction en lui assurant son financement.

10. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2010/22 de la Municipalité, du 5 mai 2010 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit-cadre, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.– destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement relatives au crédit mentionné sous chiffre 1, en fonction des dépenses réelles, dont l'amortissement intégral interviendra l'année suivant la dépense.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-président :
Jean-Christophe Bourquin

Le secrétaire adjoint :
Christian Zutter

⁷Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, «Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions Denis Roubaty et Olivier Français», BCC 2002, T. II, pp. 672-703.

Liste des fédérations et organisations sportives internationales établies à Lausanne et dans le canton de Vaud*Annexe I au préavis N° 2010/22*

Fédérations sportives internationales	Acronyme	Siège	Depuis
Fédération aéronautique internationale	FAI	Lausanne	1998
Association européenne d'athlétisme	EAA	Lausanne	2004
Fédération internationale des sociétés d'aviron	FISA	Lausanne	1996
Fédération internationale de baseball	IBAF	Lausanne	1994
Fédération internationale de bobsleigh et de tobogganing	FIBT	Lausanne	2002
Association internationale de boxe	AIBA	Lausanne	2002
Fédération mondiale de bridge	WBF	Lausanne	2006
Fédération internationale de canoë	ICF	Lausanne	2006
Union cycliste internationale	UCI	Aigle	1992
Fédération équestre internationale	FEI	Lausanne	1991
Fédération internationale d'escrime	FIE	Lausanne	1997
Union des associations européennes de football	UEFA	Nyon	1995
Association européenne de golf	AEG	Epalinges	1985
Fédération internationale de gymnastique	FIG	Lausanne	2008
Union européenne de gymnastique	UEG	Lausanne	1988
Fédération internationale de hockey sur terre	FIH	Lausanne	2005
Fédération internationale de judo	IJF	Lausanne	2010
Fédération internationale des luttes associées	FILA	Corsier	1965
Fédération internationale de motocyclisme	FIM	Mies	1995
Fédération internationale de natation	FINA	Lausanne	1991
Union internationale de patinage	ISU	Lausanne	1997
Fédération internationale de tennis de table	ITTF	Renens	2000
Fédération internationale de tir à l'arc	FITA	Lausanne	1996
Fédération internationale de volley-ball	FIVB	Lausanne	1984

Fédérations sportives internationales (antenne)	Acronyme	Siège	Depuis
Fédération mondiale de badminton	BWF	Lausanne	2008
Fédération internationale de softball	ISF	Lausanne	2009
Fédération mondiale de taekwondo	WTF	Lausanne	2008
Fédération internationale du sport universitaire	FISU	Lausanne	2009

Organisations sportives internationales	Acronyme	Siège	Depuis
Comité international olympique	CIO	Lausanne	1915
Musée olympique		Lausanne	1993
Solidarité olympique		Lausanne	1981
Tribunal arbitral du sport	TAS	Lausanne	1984
Conseil international de l'arbitrage en matière de sport	CIAS	Lausanne	1993
Agence mondiale anti-dopage – Bureau européen	AMA	Lausanne	1999
Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été	ASOIF	Lausanne	2000
Association des fédérations internationales des sports olympiques d'hiver	AIOWF	Lausanne	2002
Académie internationale des sciences et techniques du sport	AISTS	Lausanne	2000
Association internationale olympique pour la recherche médico-sportive	AIORMS	Lausanne	+
Fédération internationale de memorabilia olympique	FIMO	Lausanne	*
Fédération internationale de numismatique olympique	FINO	Lausanne	*
Fédération internationale de philatélie olympique	FIPO	Lausanne	*
Fondation internationale pour la trêve olympique	FITO	Lausanne	2000
Comité international Pierre de Coubertin	CIPC	Lausanne	1975
Fédération internationale de chiropratique sportive	FICS	Lausanne	1997
International Masters Games Association	IMGA	Lausanne	2003
Fédération mondiale de l'industrie du sport	WFSGI	Lausanne	2006
Association internationale de la presse sportive	AIPS	Lausanne	2006
SportAccord Convention		Lausanne	2006
SportAccord Unit & Support		Lausanne	2009
World Series of Boxing	WSB	Lausanne	2009
Comité international des sports des sourds	CISS	Lausanne	2009

+ Présence liée à celle du CIO.

* Présence liée à celle du Musée Olympique.

Liste des championnats du monde (CM) et d'Europe (CE) organisés à Lausanne entre 2002 et 2009*Annexe II au préavis N° 2010/*

Année	Type	Sport – Discipline	Niveau de compétition
2002	CE	Patinage artistique	Seniors
2002	CE	Football	Juniors
2003	CE	Danses latines	Seniors
2004	CE	Triathlon	Seniors
2005	CE	Full Contact	Seniors
2006	CE	Footbag	Seniors
2006	CE	Full Contact	Seniors
2006	CM	Triathlon	Seniors
2007	CM	Full Contact	Seniors
2008	CE	Gymnastique artistique	Seniors
2008	*	Tir à l'arc	Seniors
2008	CM	Full Contact	Seniors
2009	CM	Billard trois bandes	Seniors

*Finale de la Coupe du monde.

Rapport

Membres de la commission: M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M. Jean-François Cachin (LE), M. Albert Graf (UDC), M. François Huguenet (Les Verts), M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), M. Jacques Pernet (LE), M. Blaise Michel Pitton (Soc.), M^{me} Myriam Tétaz (AGT).

Municipalité: M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Rapport photocopié de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur: – Les membres de la commission: M^{me} Myriam Tétaz et MM. Eddy Ansermet, Jean-François Cachin, Jacques Pernet, François Huguenet, Nkiko Nsengimana, Albert Graf, Blaise Michel Pitton et Philippe Mivelaz (rapporteur). M^{me} Sylvie Favre Truffer était excusée.

La Municipalité: M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports. Les membres de l'Administration communale: MM. Patrice Iseli, chef du Service des sports, Nicolas Pittet, adjoint au chef de service. M. Pittet a tenu les notes de séance, qu'il soit remercié pour la qualité de son travail.

La commission a siégé le 6 septembre 2010 de 9 h 30 à 10 h 15 dans une salle de conférences du bâtiment administratif de Flon-Ville.

Sur la base du bilan présenté par M. Marc Vuilleumier de l'utilisation du premier crédit-cadre portant sur la valorisation de Lausanne capitale olympique, la discussion a principalement porté sur les bénéfices que peut attendre l'ensemble de la population lausannoise de cette action municipale.

Pour la minorité de la commission, la présence des fédérations et organisations du sport international (FOSI) à Lausanne n'a pas d'effet positif pour «Madame, Monsieur Tout-le-Monde». Pire, la présence de ces organisations aurait un effet délétère pour celles et ceux qui n'ont pas un intérêt direct à leur présence – les fournisseurs de biens et de services aux FOSI et à leurs représentants –, en provoquant une augmentation du coût de la vie, en particulier des loyers.

Cette vision économique est contestée par la grande majorité de la commission. Pour celle-ci, la présence des FOSI est génératrice d'emplois, notamment dans les métiers de l'accueil, de la construction, de la communication. Elle a permis également le développement d'un savoir-faire spécifique dans ce domaine de l'administration du sport. Il est rappelé à ce propos les enquêtes menées sur l'effet économique de la présence du CIO et des FOSI (on parle d'environ 1000 emplois générés).

Le fort pouvoir d'achat supposé des membres de ces organisations, qui serait la cause d'une augmentation du coût de

la vie pour une majorité des Lausannoises et Lausannois, est également contredit. Contrairement à une idée préconçue, la plupart des FOSI présentes à Lausanne ne sont pas riches. A l'instar du tir à l'arc ou de l'aviron, certains sports ne sont en rien comparables au football ou au tennis du point de vue des profits qu'ils génèrent; les sièges mondiaux de ces derniers ne sont d'ailleurs pas situés à Lausanne, est-il relevé.

Outre cette discussion de fond sur la nécessité de ce crédit-cadre, le montant de Fr. 1 million et son utilisation n'ont suscité que peu de remarques. Les avis exprimés ont tous noté l'utilisation parcimonieuse des montants alloués à la Municipalité et que l'outil du crédit-cadre était adéquat. Il a été relevé par ailleurs que, dans ce domaine, la collaboration entre le Canton et la Ville était une réalité.

C'est donc avant tout sur le principe même de la promotion de notre ville comme capitale olympique et de l'administration du sport international que la commission s'est prononcée, dans sa grande majorité, en faveur des deux conclusions du préavis.

Vote des conclusions du préavis 2010/22

Les deux conclusions du préavis N° 2010/22 de la Municipalité, du 5 mai 2010, ont été votées conjointement et ont été acceptées par la commission par une majorité de 8 voix, contre une opposition. Un membre était excusé et absent.

Le président: – Monsieur Mivelaz, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – La discussion est ouverte.

Discussion

M. Jean-François Cachin (LE): – Dans le cadre de ce préavis 2010/22, nous constatons que la Municipalité a eu un crédit-cadre qui arrive à échéance. Le groupe Lausanne-Ensemble soutient ce préavis. En effet, la Municipalité a besoin d'un certain financement pour promouvoir notre ville en tout temps et surtout préparer les dossiers de candidature pour des sociétés olympiques qui viendraient à Lausanne. Je vous recommande de voter ce préavis.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Ce préavis porte un titre ronflant: «Lausanne, capitale olympique». Cela permet peut-être à une partie de l'establishment politique lausannois de se prendre un moment pour une capitale...

Toutefois, ce crédit-cadre m'apparaît éminemment critiquable. Evidemment, il n'y aura pas de contrôle sur son utilisation, il sera utilisé à différentes occasions par la Municipalité, sans contrôle de la Commission des finances, ni évidemment du Conseil communal. Ensuite, son objectif

est très clair : il s'agit de favoriser les fédérations sportives liées au CIO et à tout le projet olympique. Or l'olympisme aujourd'hui se caractérise par un sport pourri par l'argent, par le dopage et par des considérations et des choix politiques quant aux lieux où il s'agit d'organiser les jeux ou d'autres manifestations. Je ne saurais cautionner ce type de sport. Il est important de soutenir le sport populaire, de permettre à toutes et à tous d'y accéder, et ce n'est pas dans ce sens que va ce préavis. Pour cette raison, je m'opposerai à ce crédit-cadre qui ne me paraît pas correspondre aux intérêts des sportifs et des sportives qui, à Lausanne et ailleurs, entendent pratiquer leur sport et pouvoir le faire le plus largement possible.

M. Nicolas Gillard (LE) : – Je n'entrerai pas en détail dans la discussion polémique et dogmatique ouverte par M. Dolivo. Je lui rétorquerai simplement qu'il ne s'agit pas de se prendre pour une capitale. S'il observe la répartition des fédérations internationales sportives à travers le monde, il constatera que c'est un fait : Lausanne est une capitale pour ces fédérations, du fait de la présence du CIO. D'autre part, je rappellerai à M. Dolivo, qui manifestement ne suit pas beaucoup les jeux Olympiques – ce que je comprends, étant donné ses a priori –, que sur les quelque deux cents disciplines sportives représentées notamment aux jeux Olympiques d'été, un bon 95 % sont, pour reprendre son expression, très populaires. Elles ne sont pas pourries par l'argent ni par le dopage. Je lui suggère, ainsi qu'à son groupe, de revoir ses notions de base sur le sport olympique et sur l'olympisme en tant que tel. S'il est vrai néanmoins qu'il y a eu certains abus et certaines difficultés dans le choix des lieux, les tautologies qu'il nous a assénées sont déplacées à propos d'un préavis de ce type.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Je remercie pour le soutien de certains et prends note des critiques, un peu caricaturales, d'autres.

Ce crédit aura trois usages. D'une part, essayer de faire venir le plus possible de fédérations sportives à Lausanne. Comme l'a dit M. Gillard et comme c'est indiqué dans le rapport, certaines fédérations sont riches. Le football ou le tennis, par exemple. D'autres, et cela vaut pour la plupart de celles qui sont à Lausanne, ne sont pas des sports médiatisés et télévisés, ce sont des sports assez peu rentables en termes de promotion et de sponsoring. Je crois que c'est tout à fait honorable de mener une politique visant à faire venir ces fédérations à Lausanne. Le deuxième aspect, ce sont les congrès liés au sport et à divers aspects de celui-ci. Le troisième, c'est la promotion de Lausanne pour l'organisation de manifestations sportives. Il serait bon que certains dans cette salle, par exemple M. Dolivo, viennent de temps en temps à ces grands raouts, populaires par excellence. Je prends l'exemple des 20 kilomètres de Lausanne, qui rassemblent 18'000 personnes, dont des enfants, des familles, etc. Plus populaire, ça n'existe pas. Le CIO soutient cette manifestation. Les championnats du monde de course d'orientation auront lieu en 2012, avec un pan populaire

très important. Il n'y aura pas que les championnats du monde des élites, mais aussi, Lausanne a insisté, des courses populaires. Lausanne a été retenue pour cette candidature par ce crédit-cadre. L'exemple le plus frappant ces derniers temps, c'est Gymnastrada. Entre 3000 et 4000 personnes étaient ce samedi à la Riponne pour lancer cette manifestation. C'est bien de s'intéresser un peu à tout cela.

Le titre du préavis, « Lausanne, capitale olympique », prête peut-être à confusion. Ce préavis tend à faire la promotion de Lausanne en tant que capitale mondiale de l'administration du sport, d'une part, mais aussi comme ville qui dispose d'un savoir-faire dans l'organisation de manifestations, souvent populaires, d'autre part.

C'est dans cette perspective que je vous invite à voter les conclusions de ce préavis.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je suis désolée de prendre la parole après M. le municipal. Monsieur Dolivo, les jeux Olympiques sont aussi un moyen de motiver des jeunes à pratiquer des sports. Après une session de ces jeux, il suffit qu'un sportif suisse obtienne une médaille pour que les clubs pratiquant le même sport que ce lauréat accueillent un nombre incroyable de jeunes intéressés. C'est aussi un moyen de motiver des enfants à faire du sport.

M. Alain Hubler (AGT) : – Ce débat me laisse sceptique. Le sport est un peu comme le business : il y a les grandes entreprises et les petits indépendants ou les petites entreprises. En sport, il y a les grandes fédérations, très riches, et les fédérations dont personne ne parle, qui concernent des sports dont tout le monde se moque éperdument. Je ne sais pas si le siège de la fédération de course d'orientation est à Lausanne, mais qui parle de course d'orientation ? Cela ne me gêne pas que de telles fédérations viennent à Lausanne. J'espère naïvement que la Municipalité tendra à attirer des petites fédérations qui n'auraient aucune chance de se retrouver dans des grandes capitales. Ce que j'aimerais surtout, c'est plus intransigent, c'est qu'on cesse d'offrir ou de donner des terrains en droit de superficie gratuit aux fédérations, qu'elles soient grandes ou petites.

Je laisserai ce préavis au bénéfice du doute et je m'abstiendrai. La position du groupe A Gauche Toute ! sera très partagée, allant sans doute de l'acceptation au refus, en passant par l'abstention.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Le miracle lausannois, parce qu'on peut parler de miracle à ce jour, est que le sport au sens large, dans notre ville, se subdivise en trois étages distincts, qui ne se font aucune concurrence. Tout au sommet, il y a ce qui tourne autour de l'olympisme et des grandes fédérations sportives. C'est générateur de renommée, d'emploi et de richesse partagée, ne l'oublions pas. Ensuite, il y a ce que M. le directeur a nommé les « grands raouts » : les 20 kilomètres de Lausanne, nous aurons bientôt le marathon. Ce sont de grands succès populaires et les

milliers de personnes qui y participent témoignent de leur ancrage dans la population. Et au niveau tout à fait subalterne, mais pas moins important, il y a toute la politique d'aide de la ville au sport populaire, que chacun peut pratiquer dans son quartier et grâce aux multiples installations et infrastructures que la Ville entretient, voire crée pour élargir l'offre. Il n'y a aucune concurrence entre ces trois niveaux. Nous avons besoin, pour que la pratique du sport populaire puisse exister, de l'argent amené par le niveau supérieur. Alors, de grâce, cessons une bonne foi de les opposer au nom de je ne sais trop quelle lutte des classes!

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Une réponse à mon collègue d'A Gauche Toute!, membre de la Municipalité: il m'arrive de voir, sans participer, les 20 kilomètres de Lausanne. Je ne sais pas si lui-même y participe activement, mais je ne crois pas que nous parlions de cela aujourd'hui.

Ce dont nous parlons, c'est d'un crédit pour le sport olympique. Je ne sais pas si les 20 kilomètres de Lausanne sont soutenus activement et financièrement par le CIO, mais ce qui est sûr, c'est que le crédit-cadre que la Municipalité demande aujourd'hui servira aux fédérations olympiques et à la promotion – vous le dites vous-même – d'activités et d'événements en lien avec le sport olympique. Or l'olympisme, malheureusement, est largement gangrené par l'argent et la publicité. Ce n'est pas ce sport que je souhaite subventionner et soutenir. Les habitants de Lausanne n'ont rien à gagner à soutenir ce sport-là. Il ne s'agit pas de refuser tout soutien à des sportifs ou à des associations sportives, mais de viser ce type de sport qui, à mon avis, n'a plus rien à voir avec le sport, mais plutôt avec le spectacle, la publicité et les gains massifs qui peuvent y être réalisés. Parfois sur le dos des sportifs, et au mépris parfois aussi de leur santé lorsqu'ils doivent pousser leurs performances au point de la compromettre.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Ce crédit-cadre sert aussi – j'insiste – à faire la promotion de candidatures à des manifestations comme Gymnaestrada, manifestation populaire entre toutes, ou championnats du monde de triathlon, qui se sont déroulés au mois d'août, avec tout un pan populaire. J'y attache une extrême importance, en plus des autres objectifs de ce crédit.

Un mot pour M. Hubler, qui pourrait faire un pas supplémentaire et voter ce préavis. Un des aspects importants de la politique lausannoise et cantonale et du CIO en matière de fédérations sportives, c'est la Maison du sport international, au chemin de Rhodanie. Elle sert justement à y faire venir des petites fédérations, qui n'ont pas les moyens de se payer une grande PPE ou une villa ou même un bâtiment entier, et partagent souvent un secrétariat. Cette Maison du sport international rencontre beaucoup de succès auprès des petites fédérations pas très argentées; un quatrième bâtiment est en voie de finition pour le printemps prochain, et il est déjà plein.

M. Jean Tschopp (Soc.): – Voter des crédits-cadres de ce type, c'est aussi donner à la Municipalité un moyen de s'appuyer sur ce genre de geste. Certes, cela participe d'une politique bienveillante, mais cela permet aussi d'obtenir des contreparties de la part du CIO et des fédérations sportives internationales pour qu'elles contribuent au développement du sport populaire auquel nous sommes tous attachés. Celui-ci doit se poursuivre et même s'intensifier.

Le président: – La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous lire les déterminations de la commission.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur: – Les deux conclusions ont été votées conjointement et ont été acceptées par la commission par une majorité de 8 voix, contre 1 opposition.

Le président: – S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose aussi de voter conjointement les deux conclusions du préavis. Je vous les relis:

Conclusions

1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit-cadre, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1 million destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement relatives au crédit mentionné sous chiffre 1, en fonction des dépenses réelles, dont l'amortissement intégral interviendra l'année suivant la dépense.

Je vous propose de voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent ces deux conclusions sont priés de lever la main. Abstentions? Quelques-unes. Avis contraires? Cinq ou six. Avec une majorité assez importante, vous avez accepté les conclusions de ce préavis. Ce point est clos.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2010/22 de la Municipalité, du 5 mai 2010;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit-cadre, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.– destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale;

2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement relatives au crédit mentionné sous chiffre 1, en fonction des dépenses réelles, dont l'amortissement intégral interviendra l'année suivant la dépense.

Le président : – Nous passons au point R23, deuxième urgence de la Municipalité. Il s'agit du préavis N° 2010/28 «Arsenic – centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central, réaffectation de l'étage des ailes nord et sud». J'appelle à la tribune M. Jean-Luc Chollet, rapporteur de la commission.

Arsenic – centre d’art scénique contemporain

Rénovation de l’enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central, réaffectation de l’étage des ailes nord et sud

Préavis N° 2010/28

Lausanne, le 23 juin 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

La Municipalité sollicite l’octroi d’un crédit d’ouvrage de Fr. 11’900’000.– destiné comme annoncé dans le préavis N° 2008/26 de politique culturelle¹ à rehausser la toiture du corps central, à rénover l’enveloppe du bâtiment, à assainir les installations CVSE (chauffage – ventilation – sanitaire – électricité) et à mettre en conformité les sorties de secours ainsi que les autres dispositifs de sécurité par rapport aux normes incendie. Le projet de rénovation vise également à doter l’Arsenic de surfaces de travail plus importantes et fonctionnelles, au vu de l’importance de cette institution pour l’accueil et la création de bon nombre de compagnies de théâtre et de danse lausannoises.

La Municipalité a ouvert le 19 juillet 2007 un compte d’attente de Fr. 200’000.– dans le but de financer un concours d’architecture sous forme de mandats d’étude parallèles, augmenté le 3 septembre 2008 à Fr. 350’000.–. Un crédit d’étude de Fr. 1’390’000.– a été accordé le 1^{er} juillet 2009 par votre Conseil².

2. Table des matières

1. Objet du préavis	224
2. Table des matières	224
3. Préambule	226
4. Historique du développement de l’Arsenic.	226
5. Situation actuelle.	226
5.1 <i>Etat du bâtiment</i>	226
5.2 <i>Etat des installations</i>	227
5.3 <i>Résiliation des baux à loyer de l’ERACOM et du CFVI.</i>	227

¹BCC 2009, séance du 24 février 2009, Rapport-préavis N° 2008/26 du 26 mai 2008 «Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé «Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma».», pp. 172-215.

²BCC 2009, séances du 30 juin et du 1^{er} juillet 2009, Préavis N° 2009/12 du 25 mars 2009 «Immeuble rue de Genève 57 à Lausanne, Arsenic – centre d’art scénique contemporain. Rénovation de l’enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central et réaffectation des locaux. Demande d’un crédit d’étude.», pp. 1250-1258 et 1307-1308.

6. Descriptif des travaux	227
6.1 <i>Rehaussement du corps central</i>	228
6.2 <i>Toitures</i>	228
6.3 <i>Façades</i>	228
6.4 <i>Aménagements intérieurs</i>	228
6.4.1 <i>Mise aux normes</i>	228
6.4.2 <i>Noyau coupe-feu en béton entre les deux salles</i>	229
6.4.3 <i>Réaménagement des espaces de l'étage</i>	229
6.5 <i>Sécurité</i>	229
6.6 <i>Aménagements extérieurs</i>	230
6.6.1 <i>Réseau électrique</i>	230
6.6.2 <i>Réseau d'eau</i>	230
6.6.3 <i>Chauffage urbain</i>	230
6.6.4 <i>Borne hydrante</i>	230
6.7 <i>Logistique</i>	230
6.7.1 <i>Déménagement du théâtre</i>	230
6.7.2 <i>Stockage du matériel durant les travaux</i>	231
7. Développement durable	231
8. Coût des travaux	232
8.1 <i>Devis</i>	232
8.2 <i>Financement extérieur</i>	233
9. Projets et activités du théâtre durant les travaux	233
9.1 <i>Coproduction hors les murs</i>	233
9.2 <i>Création d'un parc technique du matériel de l'Arsenic</i>	233
9.3 <i>Des festivals et des programmations événementielles</i>	233
9.4 <i>Bureaux</i>	233
9.5 <i>Archivage, film</i>	233
9.6 <i>Un projet pour le nouvel Arsenic</i>	233
10. Personnel de l'Arsenic pendant et après les travaux	234
10.1 <i>Secteur Technique</i>	234
10.2 <i>Direction et administration</i>	234
10.3 <i>Communication et accueil public</i>	234
10.4 <i>Plan social proposé</i>	234
10.5 <i>Après les travaux</i>	235
11. Calendrier des opérations	235
12. Aspects financiers	235
12.1 <i>Charges financières</i>	235
12.2 <i>Charges d'exploitation liées au Théâtre Arsenic</i>	235
12.3 <i>Charges d'exploitation liées au service du logement et des gérances</i>	235
12.4 <i>Loyer</i>	235
12.5 <i>Demande d'un crédit d'étude</i>	236
12.6 <i>Plan des investissements</i>	236
12.7 <i>Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables</i>	236
13. Conclusions	236

3. Préambule

L'Arsenic, depuis sa création en 1989, a très largement contribué à faire du quartier de Sévelin-Sébeillon, à l'origine à vocation exclusivement industrielle, un lieu de création contemporaine théâtrale, chorégraphique et musicale très dynamique et fréquenté par un public toujours plus nombreux, complété par la présence d'autres institutions culturelles que sont Sévelin 36-Un lieu pour la danse et les Docks. Cette effervescence culturelle contribuant à donner au quartier une nouvelle image s'est trouvée encore renforcée par la proximité de lieux de formation (Gymnase de Sévelin, ERACOM, EPSIC), la construction de nouveaux logements à Sévelin ainsi que par les nombreuses activités artistiques présentes dans le quartier (ateliers d'artistes, graphistes, designers, imprimeurs, etc).

Le bâtiment de l'Arsenic lui-même, construit en 1955 par les architectes Brugger, Perrelet, Stalé et Quillet, composait à l'origine un ensemble avec l'Ecole professionnelle et était utilisé initialement comme annexe par les apprentis du bâtiment. Aujourd'hui encore, et depuis 1989, l'Arsenic partage l'utilisation de son bâtiment avec l'ERACOM (Ecole romande d'arts et communication) et le CFVI (Centre de formation vaudois de l'industrie) qui, tous deux, utilisent le niveau supérieur des ailes du bâtiment pour l'enseignement complémentaire. Le projet de rénovation prévoit la mise à disposition de la surface totale du bâtiment pour l'Arsenic. En effet, les nombreuses activités du lieu, tout au long de l'année, comme lieu de création mais également comme accueil principal sous forme de résidence pour bon nombre de compagnies lausannoises, nécessitent aujourd'hui des locaux offrant un volume supplémentaire et adaptés aux activités d'un théâtre du XXI^e siècle.

Le projet de rénovation vise à maintenir le caractère industriel du bâtiment et à garantir sa grande cohérence architecturale. Au recensement architectural, le bâtiment est classé en note 4, soit un objet bien intégré et d'une certaine qualité architecturale.

Dans le rapport-préavis N° 2008/26 du 26 mai 2008 définissant les lignes directrices de sa politique culturelle, la Municipalité rappelle l'importance de l'Arsenic comme lieu de création contemporaine, complémentaire aux différents lieux qui composent le paysage culturel lausannois. Le présent préavis propose aujourd'hui à votre Conseil de permettre à cette institution de franchir une étape importante sur le plan artistique, dans sa programmation comme dans les coproductions avec d'autres structures. Le projet a pour but de doter l'Arsenic d'un outil de travail fonctionnel et conforme aux critères écologiques et de sécurité actuels et permettant ainsi au projet culturel de continuer à se développer et à rayonner, au niveau régional et suprarégional.

4. Historique du développement de l'Arsenic

L'Arsenic s'est ouvert à la fin des années 1980 dans un contexte culturel où les lieux de création faisaient défaut. Les créateurs indépendants, après quelques années de théâtre de rue et de nomadisme, ont obtenu de la Ville la mise à disposition des anciens ateliers mécaniques de l'EPSIC (Ecole professionnelle pour les métiers de l'industrie et de l'artisanat). Créé en 1989 sous forme d'association avec Jacques Gardel à la direction du lieu, puis transformé en fondation, l'Arsenic est devenu en vingt ans une des institutions majeures de la Ville. Sous la direction d'abord de Thierry Spycher, puis aujourd'hui de Sandrine Kuster, le lieu a vu sa ligne artistique s'affirmer dans un créneau contemporain et pluridisciplinaire, attirant un public de plus en plus nombreux.

Aujourd'hui l'Arsenic s'affirme comme un lieu phare de l'art scénique contemporain suisse et joue un rôle essentiel dans la politique culturelle de la Ville de Lausanne, notamment dans la programmation des compagnies indépendantes lausannoises débutantes ou confirmées. L'Arsenic invite également des spectacles en accueil et met en place de nombreuses coproductions et collaborations avec d'autres structures suisses et étrangères. Une quarantaine de spectacles sont proposés en moyenne chaque saison, essentiellement dans les disciplines du théâtre, de la danse et de la performance, près de 200 soirs par année.

5. Situation actuelle

5.1 Etat du bâtiment

Depuis de nombreuses années, le bâtiment n'a bénéficié que de réparations ponctuelles et d'actions limitées d'entretien. Il souffre de détériorations diverses liées à son âge et à son utilisation continue. En effet, usées par le temps, les installations techniques sont devenues caduques en matière de sécurité et inconfortables en matière d'utilisation.

Le bâtiment tel qu'exploité à ce jour peut être considéré comme un énorme gouffre énergétique. La qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment, en raison de l'époque de sa construction, ne répond plus aux exigences de confort et d'isolation thermique actuels.

La cohabitation du théâtre avec le CFVI devient difficile et incompatible. Des dégradations structurelles liées à la présence de machines très lourdes et vibrantes ont été constatées. Des mesures pour la sécurité des utilisateurs ont dû être prises.

Il présente à ce jour des carences graves en termes d'économie d'énergie, de techniques et de dispositifs de sécurité.

5.2 Etat des installations

Les installations CVSE (chauffage-ventilation-sanitaire-électricité) sont vétustes, obsolètes, voire non-conformes en ce qui concerne les installations électriques. Leur concept initial a été modifié par toutes sortes d'adaptations, effectuées au coup par coup. L'Arsenic est par ailleurs totalement dépendant de son voisin, l'ERACOM, pour la production de chaleur, l'apport d'eau et d'électricité. Cette situation, rationnelle à l'époque où les deux bâtiments abritaient une même institution, n'est plus efficiente aujourd'hui.

Le chauffage est d'origine ; sans sondage plus important (et destructif), il est impossible de connaître avec précision l'état des conduites cachées (corrosion notamment). Par ailleurs, la rénovation de la façade (son isolation en particulier) impliquera un besoin de chaleur bien plus faible qu'aujourd'hui.

Du système de ventilation de l'école professionnelle, dont on trouve encore des restes dans l'aile nord (ventilation de la forge notamment), seule la hotte de la cuisine peut être récupérée et ré-alimentée. Le reste des installations, dimensionné pour des activités très différentes, et modifié à plusieurs reprises, n'est pas réutilisable.

Les installations sanitaires sont vétustes et inconfortables. Elles sont par ailleurs largement sous-dimensionnées par rapport aux besoins d'une institution publique accueillant jusqu'à 200 spectateurs, presque 200 soirs par an.

Comme le relevait le rapport préliminaire de l'expert mandaté par le maître d'ouvrage, les installations électriques du théâtre ont été réalisées par strates successives, en fonction de besoins à court terme. Il en résulte que la distribution électrique n'est pas efficace, souvent irrationnelle, et que certains câbles et tableaux sont totalement surchargés. Par ailleurs, ces installations ne sont plus conformes aux normes en vigueur.

Les installations scénographiques ont été adaptées au mieux à l'existant, en fonction des moyens à disposition, mais les volumes des deux salles principales et en particulier la hauteur au droit des murs est bien inférieure aux usages. Elle oblige à des compromis difficiles et crée une surcharge de travail permanente pour les techniciens du théâtre. La forme courbe de la toiture est également un handicap, associée à la hauteur sous plafond, elle contraint énormément la technique, mais aussi la création.

5.3 Résiliation des baux à loyer de l'ERACOM et du CFVI

Pour le futur de l'Arsenic, le bail à loyer liant la Ville à l'ERACOM et au CFVI a été résilié pour sa prochaine échéance. Le CFVI a cependant obtenu une prolongation du bail jusqu'au 31 juillet 2012. Le déménagement du locataire intervenant en cours de travaux, cette contrainte a été intégrée dans la planification du chantier.

A noter que pendant toute sa période d'exploitation, le CFVI sera alimenté par le raccordement actuel à l'ERACOM et son accès restera inchangé.

6. Descriptif des travaux

L'actuel Arsenic se compose de six espaces pour le public et les artistes :

- Un foyer pouvant accueillir 120 personnes (une cuisine et une billetterie occupent aussi cet espace).
- Un espace nommé « labo », principalement dévolu aux répétitions, mais pouvant accueillir une cinquantaine de personnes pour des performances, des lectures, des réunions.
- Le petit plateau, doté d'un gradin fixe de 90 places, dévolu au théâtre et aux spectacles de danse de petite taille.
- Le grand plateau, doté d'un gradin fixe de 130 places, dévolu aux spectacles de théâtre et de danse.
- Le studio, doté d'un gradin modulable de 80 places, dévolu aux spectacles de théâtre, de musique et de performances.

Se trouvent aussi dans le bâtiment des espaces tels que bureaux, loges, atelier bois et métal.

Actuellement, l'accrochage du matériel lumière et son se fait au moyen d'échelles, élément après élément. Parce que la toiture est basse et courbe, de nombreux décors ne peuvent s'installer dans le théâtre.

La surélévation du toit du corps central permettra de gagner de la hauteur et la mise en place d'un gril technique mobile (sur lequel s'accrochent les projecteurs et le son) facilitant au quotidien le travail des techniciens. Cette surélévation et la disparition de la courbe pour une forme de gabarit de toit plus standard améliorera de manière notable l'accueil des décors et des créations scénographiques.

Au vu du développement de ses activités, l'Arsenic nécessite des espaces de stockage, plus de sanitaires, des loges supplémentaires, des locaux de répétitions, des lieux dévolus à la vidéo, à la création de costumes, à la buanderie. Ces espaces pourront être créés grâce à l'utilisation de la totalité du bâtiment.

6.1 Rehaussement du corps central

La volumétrie surélevée du corps central lui permettra de se singulariser des ailes, signalant la présence des salles principales. Elle répondra avant tout aux besoins scénographiques, donnant à ceux-ci un gabarit correspondant aux standards de théâtres de même importance.

La structure métallique de la surélévation, qui s'appuiera sur les piliers existants, se composera, outre de la prolongation de ceux-ci, de grandes poutres triangulées, sur lesquelles seront posées les pannes de la toiture.

Des passerelles longitudinales et transversales permettront l'accès technique aux moteurs et suspentes. Celles-ci seront pour partie appuyées sur la poutraison triangulée, et suspendues à des pannes renforcées de la toiture.

Des rails fixés à la structure permettront une flexibilité maximale de positionnement du système de «truss» (poutres triangulées scénographiques, formant cadres). Cette configuration donnera le meilleur rapport entre souplesse d'usage et coût, et est une alternative économique au gril complet (accessible sur toute la surface de la salle).

6.2 Toitures

La couverture-ferblanterie des ailes sera déposée, mais la sous-construction sera conservée, dans la mesure du possible. La toiture actuelle du corps central sera démolie et remplacée par une nouvelle, rehaussée et plate. Toutes seront isolées et végétalisées, répondant ainsi de façon optimale aux contraintes d'économies énergétiques, d'esthétique, de rétention d'eau et de protection acoustique du voisinage.

6.3 Façades

L'ensemble des façades sera «emballé» d'isolant (20 cm de laine minérale). Comme pour la toiture, cette isolation remplira une fonction thermique autant que phonique pour les salles de spectacle (pour éviter les nuisances sonores vis-à-vis du voisinage).

Cette isolation sera elle-même couverte d'un textile qui la protégera des intempéries et donnera la couleur au bâtiment.

Le bardage métallique viendra compléter le complexe de façade en qualité de protection mécanique (grêle, vandalisme, etc.). Il fera également office de protection solaire. Il aura bien sûr un rôle majeur dans l'expression, résolument contemporaine, de la nouvelle image du théâtre : voile continu, unificateur, rappelant les tulle de théâtre, cette tôle ajourée vibrera avec les couches inférieures de la façade et au gré de l'ensoleillement. De nuit, il laissera deviner, en transparence, l'activité artistique du lieu.

6.4 Aménagements intérieurs

6.4.1 Mise aux normes

S'agissant des nuisances sonores extérieures, le projet permettra d'améliorer très nettement la situation actuelle et de respecter dans l'ensemble les valeurs limites de la DEP (Directives sur les établissements publics) mise en application par le SEVEN (Service de l'environnement et de l'énergie) pour les logements dans le voisinage.

L'étude acoustique a permis d'apporter des améliorations notables. Une optimisation a été effectuée entre les performances acoustiques et les coûts engendrés.

A l'intérieur, l'isolation de la façade et le remplacement des menuiseries extérieures protégeront les espaces sensibles des nuisances extérieures.

Des mesures constructives (panneaux absorbants notamment) sont prévues pour contrôler l'acoustique des grandes salles et du foyer.

6.4.2 Noyau coupe-feu en béton entre les deux salles

La fonction du nouveau noyau en béton est double : il servira de paroi coupe-feu, et accueillera les régies, une partie du stockage scénique ainsi que les monoblocs de ventilation.

Il donnera accès (entrée principale) aux deux grandes salles par un sas, et permettra l'accès technique par l'arrière (façade est, vis à vis de l'ERACOM).

6.4.3 Réaménagement des espaces de l'étage

L'intervention à l'étage se limitera au strict nécessaire pour le fonctionnement du théâtre, elle sera très localisée.

Les sanitaires actuels des deux ailes seront remplacés par des W.-C. et des douches dévolues aux artistes et à l'administration du théâtre.

Dans l'aile sud, des cloisonnements permettront d'accueillir les studios audio et vidéo de même que l'atelier des costumes.

Pour le reste, les locaux seront récupérés en l'état, les aménagements spécifiques (en particulier pour l'administration) seront effectués par le théâtre.

6.5 Sécurité

Un concept sécurité incendie a été élaboré pour mettre le bâtiment aux normes. Il concerne en particulier :

- La protection de la structure porteuse, lui conférant une résistance finale conforme aux normes AEAI (Association des établissements d'assurance incendie).
- L'adaptation des chemins et voies de fuite afin que leur longueur, leur praticabilité et leur résistance au feu soient conformes aux normes actuelles, ainsi que la mise en conformité des escaliers de secours (compartimentage, matériaux employés, débouchés, etc.).
- La création d'une infrastructure d'extraction de fumée et de chaleur répondant aux directives.
- Le compartimentage des différents locaux, salles, cuisine, foyer, etc., correspondant aux demandes de l'ECA. La pose de nouvelles portes coupe-feu là où c'est nécessaire. L'adaptation ou le changement des équipements des portes de sortie de secours (serrures anti-paniques, ferme-porte, etc.).
- L'adaptation des moyens de lutte immédiats contre l'incendie (extincteurs, dévidoirs d'incendie) avec un choix judicieux des types de moyens et de leurs emplacements géographiques.
- L'implantation d'une borne hydrante, permettant aux pompiers une alimentation en eau garantie et proche du bâtiment.
- La refonte de la signalétique (balisage des voies de fuite) et des éclairages de secours qui les feront correspondre aux exigences actuelles.
- Le contrôle des indices d'incendie des matériaux existants ou mis en œuvre dans le cadre de cette transformation.
- La création d'une détection incendie totale permettant, outre une signalisation et transmission rapide d'un début d'incendie, une possibilité d'asservissement des éléments techniques tels que portes coupe-feu maintenues ouvertes pour des raisons d'exploitation, ventilation, installation d'extraction de fumée et de chaleur.

- L'installation d'une centrale d'évacuation ayant pour but d'aviser et de faire sortir toute personne le plus rapidement possible en cas de début de sinistre.
- La protection contre la foudre du bâtiment.

6.6 Aménagements extérieurs

Le parvis d'entrée du théâtre sera redéfini : un trottoir d'accès, protégé de la pluie, liant l'aile nord et sud et donnant l'accès aux salles créera un seuil d'entrée à l'échelle du bâtiment. Le parvis en plein air deviendra complètement piéton, n'autorisant que l'accès des véhicules de livraison.

Les emplacements des places de parc autour du bâtiment seront repensés.

L'essentiel de l'effort est concentré sur le bâtiment, l'aménagement extérieur tiendra essentiellement dans la redéfinition de l'existant et la remise à neuf là où c'est absolument nécessaire.

6.6.1 Réseau électrique

Un nouveau raccordement, propre au théâtre, permettra de compléter l'apport d'électricité, des 200 Ampères actuels à 500, le minimum pour une exploitation correcte de l'infrastructure. Cette introduction se fera au niveau du volume maçonné des régies, entre les salles du corps central, où se trouveront tous les tableaux principaux du bâtiment.

6.6.2 Réseau d'eau

Un nouveau raccordement est prévu, dans la fouille de la canalisation du chauffage urbain depuis la rue de Genève, dans l'optique d'autonomiser le bâtiment.

Le réseau sera entièrement revu pour correspondre aux normes et à la nouvelle disposition des fonctions dans le bâtiment.

6.6.3 Chauffage à distance

Le raccordement du théâtre au chauffage à distance se fera depuis la rue de Genève. Il est dimensionné pour l'alimentation ultérieure à l'ERACOM (pour lequel l'Etat, propriétaire de l'école, a déjà exprimé son intérêt). Ce raccordement permettra une indépendance vis-à-vis de cette dernière.

6.6.4 Borne hydrante

La zone n'est équipée d'aucune borne hydrante à ce jour. Il incombe à celui qui effectue des transformations de mettre aux normes les installations, celle-ci n'échappe pas à la règle.

La position de celle-ci, le long de la route d'accès, au nord, entre l'Arsenic et l'ERACOM, est considérée comme permettant le meilleur rapport efficacité/prix. La fouille qui l'alimentera accueillera également le chauffage urbain pour l'ERACOM (projet de convention SIPAL/SIL en cours).

6.7 Logistique

6.7.1 Déménagement du théâtre

Le déménagement du matériel et des fournitures avant et après les travaux sera assuré par les techniciens du théâtre, engagés à plein temps pour l'occasion.

6.7.2 Stockage du matériel durant les travaux

La plus grande partie du matériel devant être stocké durant les travaux, soit le matériel technique ainsi que le matériel de bureau, sera entreposée au 1^{er} étage du bâtiment sis à Saint-Martin 18, propriété de la Ville de Lausanne. Le montant de la location de ces locaux à la Ville, patrimoine financier du Service du logement et des gérances, soit un montant de Fr. 89'700.– (équivalent à 23 mois de loyer), est intégré au présent préavis.

7. Développement durable

Pour tous les éléments de l'enveloppe pour lesquels il est possible de définir et de maîtriser clairement les options et les paramètres dans le cadre d'une rénovation, l'objectif est d'atteindre des performances très élevées, en recherchant la meilleure efficacité investissement/résultat. Le résultat obtenu par le bilan énergétique est conforme aux exigences de la norme SIA 380/1. Il est tenu compte des contributions et des aides des programmes d'encouragement à l'assainissement des bâtiments (Programme Bâtiment, de la Confédération et des Cantons).

L'effort est concentré et les performances optimisées pour tous les éléments de l'enveloppe en contact avec l'air extérieur (isolation périphérique, vitrages, etc.).

Le diagramme des flux énergétiques pour l'enveloppe montre que les pertes par le sol sont importantes. Les sols seront isolés là où le niveau d'intervention ne génère pas de surcoût important (planchers contre terre du corps central et plafond du sous-sol, dans l'aile nord) et de façon à ce que le bilan respecte les exigences globales.

Une solution relativement novatrice est envisagée afin d'améliorer les performances des sols et de réaliser le potentiel d'économie d'énergie qui y réside : descendre une isolation contre les pieds de façades enterrés, pour créer une « zone tampon » sous le bâtiment.

La philosophie du développement durable a conduit également à analyser tous les éléments qui peuvent être récupérés ou laissés en l'état. Dans la volonté de se concentrer sur les priorités indispensables à la cohérence du projet, certains projets ont été, pour des raisons financières, supprimés du programme de rénovation. Il s'agit essentiellement :

- des faux-plafonds de l'étage de l'aile nord ;
- des planchers des locaux « le labo » et « le studio » ;
- de la production de froid pour les deux salles principales ;
- du petit inventaire tel que poubelles, patères, tables et chaises ;
- de la signalisation intérieure ;
- de la peinture sur les murs et les plafonds de locaux non transformés ;

pour un montant de Fr. 420'000.–.

8. Coût des travaux

8.1 Devis

Devis général		
CFC	Descriptif	CHF
1	Travaux préparatoires	252'120
11	Déblaiement, préparation du terrain	168'869
13	Installation de chantier en commun	39'081
19	Honoraires	44'170
2	Bâtiment	8'608'610
21	Gros œuvre 1	2'969'202
22	Gros œuvre 2	561'262
23	Installations électriques	614'978
24	Installations de chauffage, ventilation	990'000
25	Installations sanitaires	284'825
27	Aménagements intérieurs 1	490'320
28	Aménagements intérieurs 2	731'160
29	Honoraires	1'966'863
3	Equipements d'exploitation	1'568'854
31	Gros œuvre 1	84'056
33	Installations électriques	267'873
35	Installations sanitaires	43'200
36	Installations de transport, stockage	262'440
37	Aménagements intérieurs 1	341'280
38	Aménagements intérieurs 2	249'209
39	Honoraires	320'796
4	Aménagements extérieurs	353'394
41	Constructions	26'781
42	Jardin	7'560
44	Installations	23'760
46	Petits tracés	205'440
49	Honoraires	89'853
5	Frais secondaires & C.A.	490'787
50	Frais de concours	130'000
51	Autorisations, taxes	162'067
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	129'600
53	Assurances	42'120
56	Autres frais secondaires	27'000
6	Divers & imprévus (arrondi)	540'149
60	Divers & imprévus	539'149
9	Ameublement, décoration	86'086
98	Œuvres d'art	86'086
	Total du devis général TTC	11'900'000

Ce devis est indexé à 136,2 points de l'indice zurichois des coûts de construction du 1^{er} avril 2009 (base 100 au 1^{er} octobre 1988).

8.2 *Financement extérieur*

Dans le cadre du Programme Bâtiment (Confédération et Cantons), les travaux prévus feront l'objet d'une demande de subvention qui pourrait s'élever à environ Fr. 159'000.– soit :

- remplacement des fenêtres : Fr. 70.–/m² soit environ Fr. 44'000.–;
- isolation thermique de l'enveloppe : Fr. 40.–/m² soit environ Fr. 108'000.–;
- isolation thermique des sols des salles de spectacle et des plafonds du sous-sol : Fr. 15.–/m² soit environ Fr. 7000.–.

9. **Projets et activités du théâtre durant les travaux**

9.1 *Coproduction hors les murs*

Pour maintenir sa visibilité et dans le but de continuer à accueillir, sous une forme ou une autre, des compagnies lausannoises, des contacts sont en cours avec les théâtres de création de Lausanne et environs pour des coproductions (environ sept) entre l'Arsenic et ces théâtres. Ces coproductions seront réalisées et financées par l'Arsenic. La coproduction sera mentionnée dans les programmes de saison des théâtres respectifs.

9.2 *Création d'un parc technique du matériel de l'Arsenic*

Pendant les travaux de rénovation de l'Arsenic, le matériel de scène (projecteurs, haut-parleurs, câblage, tables son et lumières, etc.) sera entreposé au 1^{er} étage du bâtiment sis à Saint-Martin 18. Ce matériel sera à la disposition des institutions et des manifestations lausannoises.

9.3 *Des festivals et des programmations événementielles*

Il est prévu de réaliser deux festivals d'art scénique contemporain, totalisant quatorze spectacles. Le programme sera composé de spectacles en création ou en reprise de théâtre ou de danse, suisses ou étrangers. La ligne artistique et esthétique sera représentative de ce que présente d'habitude l'Arsenic.

Des programmations événementielles prendront place dans d'autres espaces de la Ville.

Le même volume d'activités sera mis en place pour la saison 2012-2013.

9.4 *Bureaux*

Un espace permettant de reloger temporairement le personnel qui reste en place (3 postes pour l'administration et la technique) sera aménagé dans les locaux de Saint-Martin 18. Les activités liées à la programmation (saisons 2011-2012, 2012-2013 et festivals) et à la réouverture du lieu, le secrétariat général, l'administration (comptabilité, versement des salaires, paiement des factures, etc.), la direction technique et le suivi des travaux seront effectués par ces trois postes (occupés par les actuels collaborateurs).

9.5 *Archivage, film*

La direction de l'Arsenic souhaite réaliser un film documentaire sur l'ouverture de l'Arsenic et ses vingt-deux ans d'existence. Ce film pourrait contenir des entretiens des directeurs successifs du lieu, d'artistes, de responsables culturels... Par ailleurs, des photos du bâtiment et du chantier seront faites régulièrement, avant et durant les travaux.

L'archivage (en cours) des documents publicitaires et administratifs relatifs à vingt saisons de spectacles sera fait et déposé aux Archives de la Ville de Lausanne avant le début des travaux.

9.6 *Un projet pour le nouvel Arsenic*

Grâce à ces rénovations, l'« outil » Arsenic pourra assurer un meilleur accueil aux compagnies de théâtre et de danse tout en perpétuant sa mission d'encadrement et de présentation des compagnies locales et internationales.

Parce que le fonctionnement du nouveau théâtre va être influencé par ses nouveaux espaces et parce que les besoins des compagnies ont changé, un projet pour le nouvel Arsenic sera élaboré par la direction du théâtre, en lien avec la politique culturelle de la Ville de Lausanne.

Les projets visant à maintenir les activités de l'Arsenic et la possibilité de continuer à accueillir les compagnies lausannoises, feront l'objet de budgets annuels précis qui, lorsqu'ils seront connus, mentionneront l'adaptation de la subvention.

10. Personnel de l'Arsenic pendant et après les travaux

La durée des travaux prévus implique la fermeture du théâtre pendant près de vingt-trois mois, nécessitant la fin des rapports de travail avec certains collaborateurs qui ne seront pas occupés durant cette période. Les différentes recherches effectuées dans l'optique de maintenir un théâtre « hors les murs » n'ont pu aboutir, faute de lieu disponible et équipé existant. Un lieu non occupé aurait nécessité des investissements beaucoup trop coûteux en regard de la durée d'utilisation. Les huit collaborateurs qui verront leur contrat résilié se sont vus proposer un plan social détaillé au chapitre 10.4 ci-dessous.

10.1 Secteur technique

Le poste du directeur technique, en charge d'organiser le déménagement et l'emménagement des équipements intérieurs de l'Arsenic ainsi que de la coordination avec les architectes et les entreprises, sera augmenté de 60 % à 100 % dès janvier 2011. Le directeur technique sera aussi en charge de la coordination des événements artistiques hors les murs.

Afin d'assurer le démontage et le réaménagement des équipements du théâtre, les postes du secteur technique (un poste à 50 %, un poste à 60 % et un poste à 70 %) seront augmentés à 100 % en avril et mai 2011 et en novembre et décembre 2012. Ces techniciens seront cependant licenciés pour cause de cessation d'activité de l'entreprise durant la période de juin 2011 à novembre 2012. Parallèlement, le poste de nettoyage sera également supprimé.

10.2 Direction et administration

Le poste de directrice, en charge de la direction générale du théâtre et de la programmation artistique, sera maintenu à 100 % durant toute la durée des travaux.

Le poste d'administrateur, en charge de l'administration générale du théâtre, sera maintenu à 80 % durant toute la durée des travaux.

Ces deux employés assureront durant la fermeture du théâtre le secrétariat général, les relations extérieures, la programmation et l'organisation des événements hors les murs, le suivi de réalisation d'un documentaire sur l'Arsenic, la réflexion sur l'avenir du lieu et la rédaction d'un projet s'y rapportant, ainsi que la mise en place de la saison 2012-2013.

10.3 Communication et accueil public

Les postes de responsable de la communication, d'attachée de presse, de responsable bar et de responsable billetterie ne seront pas reconduits après décembre 2010. Les quatre collaborateurs qui occupent ces postes seront licenciés pour cause de cessation d'activité de l'entreprise.

10.4 Plan social proposé

Des discussions ont eu lieu entre le Conseil de fondation de l'Arsenic et les employés concernés, en collaboration avec le Syndicat Suisse romand du spectacle. Au terme des discussions, l'accord prévoit l'attribution d'un montant global de Fr. 152'789.- prélevé sur le budget de l'Arsenic, au titre de dédommagement des huit collaborateurs concernés. Ce montant correspond au paiement de trois mois de traitement pour les collaborateurs jusqu'à cinq ans d'ancienneté (2 collaborateurs concernés), cinq mois de traitement pour les collaborateurs entre cinq et huit ans d'ancienneté (4 collaborateurs concernés), et six mois de traitement pour les collaborateurs au-delà de huit ans d'ancienneté (2 collaborateurs concernés, qui par ailleurs ont respectivement 2 et 6 mois de traitement supplémentaire en raison de leur âge).

10.5 Après les travaux

La Direction de l'Arsenic s'engage à ce que les collaborateurs licenciés à cause des travaux se voient proposer les postes vacants en priorité et avant la procédure de mise au concours des postes à repourvoir.

11. Calendrier des opérations

Fin de la saison théâtrale 2010-2011 : 12 avril 2011.

Déménagement du théâtre : avril à juin 2011.

Ouverture du chantier : juin 2011.

Fin du chantier : janvier 2013.

Mise en service et emménagement de l'aile sud : février-mars 2013.

Réouverture de l'Arsenic : mars 2013.

12. Aspects financiers*12.1 Charges financières*

Les charges financières découlant du présent crédit, calculées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 3,5% et une durée d'amortissement de 20 ans, s'élèvent à Fr. 837'300.-.

12.2 Charges d'exploitation liées au Théâtre Arsenic

Dès la fin du chantier, les charges d'exploitation annuelles supplémentaires liées au Théâtre Arsenic et supportées par la Fondation Arsenic seront les suivantes :

Eau, électricité, chauffage	Fr. 95'000.-
Eau	Fr. 7'000.-
Electricité	Fr. 40'000.-
Chauffage	Fr. 48'000.-

Les charges de chauffage et d'eau sont aujourd'hui supportées par le Service du logement et des gérances.

12.3 Charges d'exploitation liées au Service du logement et des gérances

Au terme des travaux, l'entretien de cet immeuble sera assuré comme auparavant par le Service du logement et des gérances. Les charges y relatives figureront au budget de fonctionnement de ce service, et seront moins importantes que les charges actuelles.

Les charges d'exploitation annuelles s'articuleront comme suit :

Entretien des biens immobiliers	Fr. 57'000.-
Contrats de maintenance	Fr. 32'000.-
Espaces verts	Fr. 5'000.-
Entretien courant	Fr. 20'000.-

12.4 Loyer

Le loyer de Saint-Martin 18, facturé en imputation interne par le Service du logement et des gérances au Service de la culture, est fixé à Fr. 3900.-/mois ou Fr. 46'800.-/année. La location de ces locaux durant les travaux à l'Arsenic (23 mois) se monte à Fr. 89'700.- + charges.

12.5 Demande d'un crédit d'étude

Lors de sa séance N° 20/II du 30 juin 2009, le Conseil communal a accepté d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'390'000.– balancé du compte d'attente 3302.581.320. Les dépenses déjà effectuées dans le cadre du crédit d'étude seront balancées dans le présent crédit d'ouvrage.

12.6 Plan des investissements

Ce projet figure au plan des investissements pour les années 2010 à 2013 avec un montant de Fr. 11'200'000.–.

12.7 Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables

Le projet actuel prévoit le remplacement d'un certain nombre de luminaires énergivores, et ce pour un montant de Fr. 111'132.–. Dans ce cadre, le concept d'éclairage peut faire l'objet d'une subvention auprès du Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables. Comme ce montant est supérieur à Fr. 100'000.–, il est de la compétence du Conseil communal et la Municipalité demande à celui-ci d'octroyer ce crédit.

13. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2010/28 de la Municipalité, du 23 juin 2010 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet de rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité et surélévation de la toiture du corps central, réaffectation de l'étage des ailes nord et sud ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 11'900'000.– destiné à la rénovation du théâtre de l'Arsenic ;
3. de balancer le compte du crédit d'étude 3302.582.333 par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 2 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les éventuelles subventions à recevoir ;
5. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 595'000.– par la rubrique 3302.331 du budget du Service du logement et des gérances ;
6. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
7. de faire figurer sous la rubrique 3600.390 « Imputations internes » le loyer mentionné sous chiffres 6.7.2 et 12.4, soit Fr. 89'700.– (23 mois de loyer), sur les exercices comptables concernés ;
8. de prélever sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables le montant de Fr. 111'200.–.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE), M^{me} Nicole Grin (LE), M. François Huguenet (Les Verts), M. Jean Meylan (Soc.), M. Gilles Meystre (LE), M. David Payot (AGT), M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), M. Giampiero Trezzini (Les Verts), M^{me} Maria Velasco (Les Verts), M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.).

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – La commission nommée pour étudier cet objet s’est réunie à deux reprises, soit le 3 septembre 2010 sur place à l’Arsenic et le 16 du même mois à Chauderon.

Y assistaient les conseillères et conseillers suivants : à la première séance, M^{mes} et MM. Francisco Ruiz, Jean Meylan, Elisabeth Wermelinger, Martine Fiora-Guttman, Eddy Ansermet, Nicole Grin, Maria Velasco, David Payot. M. François Huguenet avait annoncé son absence. A la deuxième séance, les mêmes, plus MM. Gilles Meystre (remplaçant Nicole Grin), François Huguenet, Giampiero Trezzini (remplaçant Maria Velasco).

M^{me} la conseillère municipale Silvia Zamora était accompagnée, en nombre, de la délégation suivante lors des deux séances : M^{me} et MM. Fabien Ruf, chef du Service de la culture, Yann Riou, son adjoint, Jean-Claude Pierrehumbert, architecte au Service d’architecture, chef de projet, Didier Pache, adjoint technique à CLP, Sandrine Kuster, directrice de l’Arsenic, Norbert Seara et Olivier Neiva, tous deux architectes au Bureau Pont 12, lauréat du concours.

Les représentants du Service d’architecture ont introduit la séance par un exposé, sur plans, des lignes de force du chantier à venir et qui tiennent en quatre points principaux :

- isolation du bâtiment
- lui rendre sa fonction première
- améliorer les conditions de travail
- gérer le parcage

Pour la bonne compréhension du sujet, il faut savoir que le théâtre se trouve dans une ancienne halle industrielle affectée initialement à l’enseignement de la serrurerie et que tant l’ERACOM que le CFVI occupent des locaux aujourd’hui encore ; nous en reparlerons.

Sachez également que l’Arsenic n’est de loin pas qu’un lieu de représentation théâtrale : c’est un lieu de travail, de répétitions, d’administration et de promotion et enfin de fabrication des décors dans des ateliers bois et construction métallique. Une telle activité entre inévitablement en collision avec celle de l’enseignement au plan de la cohabitation dans un volume restreint. Il n’est que de penser par exemple au bruit des machines-outils qui ne s’harmonise pas forcément avec les envolées théâtrales !

Les façades vont changer, elles seront évidemment isolées contre le froid et contre toute forme d’incivilité par l’ajout d’un grillage métallique, car, nous dit-on, le quartier n’est pas des plus sûrs à certaines heures nocturnes. La couverture du corps central, actuellement constituée d’arcs-boutants, sera surélevée et permettra ainsi la pose d’un gril, indispensable à toute machinerie de théâtre. Les salles seront séparées par un coupe-feu conforme aux normes incendie, soit capables de retenir le feu durant une heure.

A propos de l’isolation des parois, la consommation énergétique sera très proche des normes Minergie ; alors pourquoi ne pas directement faire du Minergie puisqu’on en est tout près ? Parce que le coût induit par la mise aux normes serait disproportionné par rapport au résultat. Il s’agit donc d’un choix politique auquel on se rallie ou pas. Idem pour d’éventuels panneaux photovoltaïques : il n’en est pas prévu, également pour des questions budgétaires et, tout comme pour l’élément Minergie, il s’agit d’un choix politique, lié à des questions budgétaires.

Quelles seront les améliorations consécutives à ces travaux ? L’accueil et l’entrée se verront gratifiés d’une galerie couverte, valable également pour les fumeurs à l’entracte, la cuisine sera diminuée en surface mais plus efficace, et les locaux affectés aux nombreux dépôts seront reconfigurés avec une manutention facilitée en ce sens que tout sera accessible aux transpalettes, ce qui est tout de même la moindre des choses de nos jours. L’administration passera de l’aile sud à l’aile nord et, luxe suprême, il y aura de vraies loges pour les artistes ! Quant à la partie de l’aile sud actuellement dévolue à l’enseignement de la mécanique à l’étage, elle permettra de vrais locaux de répétition pour lesquels il n’est pas interdit d’imaginer qu’ils pourront être affectés parallèlement à des activités telles que la danse, la musique ou le yoga par exemple.

Les quatre salles, de capacité inégale, qui résulteront des transformations pourront-elles fonctionner simultanément ? En principe oui, mais cela reste de la musique d’avenir et il y a encore de grandes inconnues, ne serait-ce qu’au plan opérationnel et de la concurrence sonore.

La visite des lieux confirme éloquentement ce que le texte du préavis laissait entrevoir. Vétusté des installations, absence de protection incendie – heureusement que les voisins immédiats sont les pompiers ! – bricolage permanent pour l’électricité et le chauffage, bref, si l’on peut éventuellement admettre, d’un point de vue théorique, que les artistes n’ont pas forcément besoin d’être à la pointe du progrès technique, on ne peut en revanche pas accepter que les normes élémentaires de sécurité ne soient pas respectées. Le fait de ne pas avoir eu à déplorer d’accident jusqu’ici ne doit en aucun cas cautionner une absence de mise à jour.

Le point 7, « Développement durable », fait état d’économies sous forme de travaux et d’achats non réalisés pour un montant de Fr. 420’000.–, ce qui rend dubitative une

commissaire. Elle estime en effet que si d'aventure la Municipalité revenait devant le Conseil après peu d'années pour réclamer cette somme, l'effet en serait détestable. Il s'agit, précise la représentante de la Municipalité, d'une volonté affirmée d'économiser partout où c'est possible et de ne pas se séparer de ce que l'on pourra récupérer.

Le poste CFC numéro 98 du devis désigne un montant de Fr. 86'000.– affecté à une œuvre d'art. Il s'agit là d'une pratique courante en matière de construction d'une certaine importance. Si, pour telle ou telle raison ce n'est pas possible – ou réalisable techniquement – le montant qui aurait dû être affecté est versé au fonds des arts plastiques. Le financement extérieur mentionné au point 8.2, viendra, s'il se concrétise, en amortissement supplémentaire au moment de son versement.

La coproduction hors les murs, mentionnée au point 9.1 soulève quelques questions. Tout d'abord, quelle incidence aura-t-elle sur le personnel? Comme décrit plus loin, l'accord des syndicats concernés résout la question. Quant à la programmation, les sept coproductions hors les murs dans d'autres salles et des festivals permettront vingt-cinq spectacles par saison, soit un quart de moins qu'habituellement.

9.5 Archivage, film. Selon le souhait d'une commissaire, Mediaprofil, à Vevey, devrait, pour toutes sortes de bonnes raisons, avoir le mandat précité. La Municipalité répond qu'il y aura appel d'offres.

9.6 Un projet pour le nouvel Arsenic. Un commissaire aimerait en savoir plus... La directrice du théâtre lui répond que l'équipe profitera de cette « pause » forcée pour prendre un peu de recul et réfléchir à long terme; quels besoins futurs, comment concilier tous les projets, garder à l'Arse- nic sa visibilité et sa vocation.

10.3 Question volontairement provocatrice d'un commis- saire : est-ce que les quatre collaborateurs qui seront virés le devront à leur non-affiliation à un syndicat? Evidemment non, de plus, ils seront réengagés à l'issue des travaux.

11. Calendrier des opérations. Un commissaire se demande s'il ne serait pas possible de réaliser une transfor- mation par étapes pour ne pas interrompre le spectacle. Absolument impossible, lui est répondu. Un théâtre fon- ctionne en entité globale, tout est lié et on ne peut envisager le moindre saucissonnage.

12.2 Charges d'exploitation. Une lecture rapide de la rubrique laisserait à penser qu'une isolation thermique per- formante générerait un supplément conséquent du poste « chauffage ».

Il n'en est rien, évidemment, mais les charges précitées émergeront désormais au budget Arsenic.

Une discussion générale, avant le vote des conclusions, fait dire à un des participants que la signalisation extérieure est

mauvaise. Réponse : comment l'améliorer sachant qu'elle est régulièrement taguée ou vandalisée.

Vote des conclusions

Le président propose de voter la conclusion 1, puis les 2 à 6 ensemble, enfin la 7 et la 8 séparément. Celles-ci sont toutes acceptées à l'unanimité. La commission recom- mande de faire de même.

Le président : – Monsieur le rapporteur de la commission, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Non, Mon- sieur le Président, pas à ce stade.

Le président : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE) : – Mes propos visent la morpholo- gie de ce bâtiment et pas ce qui se passe à l'intérieur.

Ils pourraient concerner les nombreuses troupes de théâtre qui vivent et doivent se demander pourquoi elles ne béné- ficient pas du pactole qui va bientôt inonder cette halle ini- tialement construite pour y accueillir des apprentis, et pas un théâtre. La culture bénéficie actuellement à Lausanne d'investissements très importants, d'autres seront consentis prochainement : l'Opéra, Beaulieu, l'achat du Capitole, voire le futur nouveau Musée des beaux-arts en témoignent. Il est temps de se donner un peu d'air et de ne pas investir, au nom de la culture, dans tout et à n'importe quel prix. Allons-y *piano*. Soyons aussi à l'écoute de nombreux concitoyens qui ont d'autres attentes et pôles d'intérêts que ce théâtre de deux cents places.

Architecturalement, ce bâtiment est sans intérêt, puisque classé en note *4*. Tout y est à refaire, des planches aux plafonds. La toiture sera même partiellement démolie. Seule la hotte de ventilation de la cuisine devrait pouvoir être récupérée. Le reste des installations techniques sera nou- veau. Il ne s'agit donc pas d'intervention chirurgicale, mais d'interventions que l'on peut qualifier de très lourdes et qui démoliront plus d'éléments qu'elles n'en transformeront.

Souvenons-nous qu'il y a plus d'une année, ce bâtiment en très mauvais état faisait l'objet de discussions animées dans cette agora⁴. Ce laps de temps aurait dû suffire à la Muni- cipalité pour nous proposer un projet valorisant cette par- celle, comme le prévoit le plan d'extension 633, que j'ai obtenu jeudi dernier, le 7 octobre. (*Un document est affiché à l'écran.*) Chacun peut y lire son objectif. Cet édifice se situe sur une surface présentant une volumétrie à bâtir très intéressante, puisque les dispositions générales de ce plan permettent la construction d'un immeuble avec une altitude maximale de 484 mètres.

⁴BCC 2008-2009, T. II (N° 20/II), pp. 1255 ss; *idem*, (N° 21), pp. 1307-1308.

A l'article 2, nous avons l'objectif du plan. Celui-ci a pour but de permettre le maintien et le développement de surfaces industrielles ou artisanales à proximité du centre ville et de la gare marchandises de Sébeillon, d'une part, et le maintien et le développement de constructions publiques. L'intérêt est là. L'article 7 de ces dispositions nous précise que pour les zones B1, B2 et C1, que vous verrez tout à l'heure, la cote maximale de chaque construction est calculée selon une ligne de pente de 3,4% à partir du point A figuré en plan et sis à l'altitude 490,76. Cette altitude, c'est le haut du Pont Chauderon, que vous voyez à droite sur l'écran. En tenant compte d'une pente de 3,4% jusqu'au point C1, à gauche du rectangle bleu, cette espèce de U latéral, on constate qu'on pourrait bâtir ici un immeuble avec une altitude maximale de 490,76 moins 6,8 mètres. Pourquoi moins 6,8 mètres ? Ce sont les 200 mètres de distance entre ce bâtiment et le point haut du pont Chauderon, à raison de 3,4%, qui nous donnent ces 6,8 mètres de différence d'altitude.

Il faut savoir également que l'altitude basse du théâtre de l'Arsenic est de 456 mètres. On voit donc que de 456 mètres à 484 mètres il y a un fort potentiel de développement, surtout pour un immeuble administratif dont la Ville a urgemment besoin. Le théâtre de l'Arsenic aurait suffisamment de place pour présenter des spectacles de qualité avec de nombreux locaux pour une exploitation et un fonctionnement efficace des activités prévues. On pourrait très bien imaginer que les deux niveaux inférieurs soient réservés au théâtre de l'Arsenic.

Le postulat de M. Calame du 2 mars 2010, intitulé « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des Services industriels. Demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation »⁵, va dans ce sens. La commission qui l'a traité a d'ailleurs accepté sa prise en considération à l'unanimité.

Dès lors, je me pose la question si la commission a été informée des droits à bâtir autorisés sur cette parcelle et m'interroge sur les raisons qui ont incité la Municipalité à les éluder et à privilégier l'élaboration d'un préavis demandant à ce Conseil Fr. 11,9 millions pour retaper cette structure. Certes, l'investissement pour une nouvelle construction est conséquent. Mais de telles opportunités n'existent pas au centre ville. D'autant plus que le projet de rénovation exclut une future surélévation de ce bâtiment, une fois les transformations terminées. Avec les infrastructures actuelles ce ne sera pas possible.

Je me pose également beaucoup de questions par rapport aux cinq cents ampères qui seront introduits dans ce bâtiment. A raison de Fr. 200.- l'ampère toutes charges comprises, cela fait cher l'introduction. Pour votre information, avec une telle intensité, on peut alimenter aisément cent appartements de trois pièces, voire cent cinquante de deux pièces.

Finalement, on s'aperçoit aussi que les frais de construction d'une sous-station – il en faudra évidemment une pour alimenter en 500 ampères ce bâtiment – n'apparaissent pas dans ce préavis. D'autre part, avec 500 ampères de consommation prévus, même dans un futur assez lointain, il est curieux de constater que ce bâtiment ne produira aucune énergie renouvelable. C'est un comble pour un bâtiment qui demande 500 ampères d'introduction.

D'autre part, de nombreuses inconnues subsistent par rapport aux parties non démolies. A la lecture du préavis, on constate qu'il y a beaucoup de doutes sur les parties existantes et qui devraient en principe ne pas être retouchées.

Dès lors, je me pose beaucoup de questions, la plus importante étant de savoir pour quelle raison on ne nous a pas présenté une variante, sachant qu'un propriétaire privé qui aurait bénéficié de cette parcelle aurait cherché à la rentabiliser intelligemment et au maximum. On aurait pu y voir des logements, des commerces, des bureaux, qui auraient leur place au-dessus de l'espace réservé à l'Arsenic. Il faut bien comprendre dans mes propos que le but n'est pas de supprimer le théâtre de l'Arsenic, au contraire, c'est de construire un bâtiment neuf, qui ait de la place et du volume pour présenter des spectacles de qualité. A mon sens, les très bas taux hypothécaires actuels autorisent la Municipalité à se montrer ambitieuse. Elle a réussi à nous ficeler un projet du XXI^e siècle avec Métamorphose. Il n'y a aucune raison qu'elle ne puisse pas nous présenter un projet cohérent pour ce théâtre.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à renvoyer ce préavis à la Municipalité pour qu'elle présente à ce Conseil un projet cohérent, qui tienne compte des extensions possibles de ce projet.

M. Gilles Meystre (LE) : – Je devais intervenir au nom du groupe des Libéraux-Radicaux et PDC pour vous dire le soutien que nous souhaitons apporter à ce projet. J'avoue que les propos de Guy Gaudard me font réfléchir. En effet, il l'a dit, c'est ce jeudi qu'il a eu ce plan et c'est donc ce jour-là qu'il a appris, et qu'il nous a appris – personnellement, je l'apprends aujourd'hui – un certain nombre d'informations relatives au bâtiment.

Je vous rappelle qu'il y a quelque temps, nous avons refusé un préavis qui proposait la délocalisation de plusieurs services, notamment les services sociaux, à l'avenue de Provence 6-8⁶. Nous l'avons refusé avec pour principe que nous étions tous encore tenants de la règle édictée lorsqu'a été créé Flon-Ville. Il s'agissait de centraliser l'Administration, d'éviter de brinquebaler les usagers à gauche et à droite.

Guy Gaudard nous dit précisément que des possibilités existent, pour autant que certains aménagements soient

⁵BCC 2009-2010, T. II (N° 12/I), p. 262 ; *idem*, T. II (N° 13/I), pp. 392-393.

⁶BCC 2009-2010, T. I (N° 4/I), pp. 327 ss.

révisés, et qu'on pourrait offrir des locaux pour l'Administration sur l'Arsenic actuel.

Je suis donc partagé entre le souhait de dire oui, parce que l'Arsenic a besoin de ces rénovations, parce qu'il a sa place dans notre politique culturelle, parce que ce théâtre rapporte un certain nombre de retombées économiques pour notre ville. Mais je crois que c'est le moment où jamais de s'interroger sur le lièvre que vient de lever M. Gaudard. A cette fin, je demande une suspension de séance.

Le président : – Nous avons une demande de suspension de séance. Je vérifie le nombre de voix nécessaires pour qu'elle soit accordée... Un instant, s'il vous plaît. M^{me} la secrétaire du Conseil communal me souffle que c'est moi qui décide. (*Rires. Rumeurs.*) On peut considérer cette demande comme une motion d'ordre. Cinq voix soutiennent-elles cette demande de suspension de séance? C'est le cas. Je mets en discussion cette motion d'ordre.

Discussion

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Si je ne vois a priori pas d'objection à cette suspension de séance, la moindre des choses serait, à mon avis, d'attendre les réponses de M^{me} la municipale. Pour que nous sachions sur quoi nous déterminer! J'ai beaucoup de respect pour M. Gaudard, mais j'aimerais laisser la possibilité à M^{me} Zamora de confirmer ou d'infirmer ces informations avant que nous partions discuter chacun dans notre coin. Faute de quoi, nous allons boire un café et nous serons tout aussi avancés. Pour ma part, j'irais le boire avec M^{me} la municipale, nous pourrions mieux discuter.

Le président : – M. Meystre acquiesce. Vous êtes d'accord, Monsieur, que je donne la parole à M^{me} la municipale avant le vote sur la motion d'ordre.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – C'est beaucoup d'honneur, je vous remercie.

J'ai de la peine à entrevoir ce qui se trame. Nous aurons compris au moins une chose : depuis juillet de l'année passée et une double séance avec une séance de relevée après minuit, qui a vu ce Conseil voter le crédit d'études sur l'Arsenic, nous aurons compris que M. Gaudard n'aime pas ce projet. Je le sais. Nous avons essayé d'expliquer à l'époque pourquoi la Municipalité avait fait le choix de rénover ce bâtiment. Il y a en effet un plan d'extension, mais on peut faire autre chose.

Il n'y a pas de volonté de la part de la Municipalité d'esca-moter un plan d'extension. On ne nous l'a pas demandé il y a une année, nous ne l'avons pas donné. Si M. Gaudard me l'avait demandé ou l'avait fait demander en commission, j'aurais demandé à mon collègue des Travaux de nous le fournir. Mais ce n'est pas parce qu'il y a un plan d'extension qui permet un certain nombre de choses que la

Municipalité n'a pas le droit – le devoir, plutôt – de faire des choix et de vous présenter autre chose. C'est en pleine conscience des possibilités sur cet endroit – mais comme il y en a d'autres à Lausanne, il y a de très nombreux projets où je pourrais vous proposer de construire un bâtiment communal... Pour combien? Pour Fr. 30 millions? Trente nouveaux millions à ajouter à la dette dont vous vous plaignez déjà? Pour ce théâtre, nous avons fait ce choix de rénover parce que la structure de base, les fondations en particulier, sont bonnes. Parce que cet outil convient à l'Arsenic et parce qu'il répond parfaitement aux besoins du théâtre, des compagnies et des spectateurs. Et on peut toujours faire autre chose.

En revanche, je verrais d'un très mauvais œil un théâtre avec des commerces, des activités au-dessus. Ça n'a aucun sens. Pourquoi pas à l'Opéra? Du moment que nous faisons un PPA, pourquoi n'avoir pas prévu aussi des activités? Ça n'a aucun sens de mélanger du commerce, des logements, des activités avec un théâtre comme celui-là. Il s'intègre bien dans ce quartier, qui va bien avec les besoins du théâtre. En plus, du point de vue financier, ce que nous vous proposons est raisonnablement économe. Il correspond, en plus, ce n'est une surprise pour personne, au préavis sur la politique culturelle que nous avons élaboré à l'époque⁷.

Je m'étonne un peu de ce retournement que je vois arriver. Je ne devrais pas, parce que plus rien ne devrait m'étonner, depuis toutes ces années... Mais je suis toujours sidérée qu'on puisse trouver des raisons, bonnes, mauvaises, et des explications à tout. Cela dit, si vous avez des propositions à faire pour un bâtiment communal à cet endroit, je pourrais vous en faire beaucoup d'autres lors d'une autre séance, en de très nombreux autres endroits, Monsieur Gaudard, et bien plus appropriés que celui-là. J'ai compris que vous n'aimiez pas ce projet, et que tout est bon, le plan d'extension, la puissance électrique, la trop faible ambition de la part de la Municipalité – on ne dépense pas suffisamment... On pourrait sûrement faire plus et mieux.

Je répète : nous vous avons annoncé ce projet, nous en avons discuté l'année dernière, nous en avons débattu en commission, où il a très bien passé cette fois-ci, tout le monde semble avoir été convaincu. Et, tout à coup, M. Gaudard revient avec sa même idée. Peut-être convaincra-t-il des gens, alors suspendons la séance, voyons ce que les groupes nous disent et passons encore une partie de la soirée là-dessus...

Le président : – La discussion reprend, mais uniquement sur la motion d'ordre, j'interromprai un orateur s'il se lance dans des réponses à M^{me} Zamora ou des commentaires.

Discussion

M. Nicolas Gillard (LE) : – Après les éléments que nous a communiqués M^{me} la municipale, j'ajoute que pour une

⁷BCC 2008-2009, T. II (N° 11), pp. 172 ss.

bonne partie de ce Conseil, les informations certes assez tardives qui nous ont été données sont en effet nouvelles. Nous avons parlé, lors de la première discussion, d'un éventuel autre projet, mais sans connaître véritablement la portée que celui-ci pourrait avoir. Il n'est pas inutile que les groupes, ne serait-ce qu'en cinq ou dix minutes, puissent se faire une idée de ce qu'a soulevé M. Gaudard et en discuter. Ensuite, ils pourront revenir et juger que la position de la Municipalité est tout à fait cohérente ou qu'il y a quelque chose à creuser. Il est opportun de suspendre la séance cinq ou dix minutes.

Le président : – La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous passons au vote électronique, je n'aimerais pas commettre d'erreur sur le résultat. La motion d'ordre demande une suspension de séance. Celles et ceux qui désirent une suspension de séance votent oui, celles et ceux qui refusent votent non.

Si nous acceptons la suspension de séance comme une motion d'ordre, M. Gilles Meystre avait acquiescé, nous devons voter, c'est l'article 83 de notre Règlement. (*Rumeurs.*) Si vous trouvez un autre article sur la suspension de séance, je vous l'accorde volontiers.

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE) : – C'est une ancienne présidente qui parle, mais il y en a d'autres dans la salle. La suspension de séance relève du président. Tous les présidents, depuis bientôt dix-neuf ans que je siége dans ce Conseil, ont accepté des suspensions de séance en fonction de leur appréciation. Vous êtes président pour une année, vous pouvez accepter la suspension, comme ça nous ne perdons pas un quart d'heure à parler de motion d'ordre, de numéros, etc. La secrétaire est bien gentille, mais à un moment donné, il y a aussi des appréciations de président. Surtout pour une suspension de séance !

Le président : – Merci, c'est très volontiers que j'accepte ce pouvoir. Je vous accorde une suspension de séance de dix minutes, parce que cinq c'est trop court. Les salles sont les suivantes : pour les Socialistes, la salle des mariages, pour LausannEnsemble, la salle de la Municipalité, pour Les Verts la salle des commissions, pour A Gauche Toute ! la salle Vuillermet et pour l'UDC le bureau des huissiers, local de reprographie.

Nous nous retrouvons ici à 19 h 10.

(*Suspension de séance.*)

Le président : – Mesdames et Messieurs les Conseillers, la séance reprend avec la discussion sur le préavis 2010/28. Celles et ceux qui avaient la parole et qui ne l'ont pas reçue sont priés de la redemander.

Reprise de la discussion

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Je n'avais pas besoin de cette interruption de séance pour répondre à M. Gaudard.

A mon sens, il y a un énorme malentendu sur le sens de ce plan. Il est très ancien, je n'ai pas compris s'il datait de 1977, de 1983 ou de 1986. La date la plus récente est 1986, ce qui est très vieux, donc bien avant le Plan directeur communal de 1996, et bien avant le nouveau Plan général d'affectation. C'est-à-dire que les droits à bâtir octroyés et en effet non utilisés à cette époque n'ont pas forcément la même valeur que celle qu'ils auraient eue s'ils avaient été décidés récemment par la Municipalité. C'est bien là que se pose tout le problème. Aujourd'hui, nous avons un plan valable et qui offre des droits à bâtir pour de l'affectation industrielle, vous l'avez dit, ou des équipements publics. Contrairement à ce que vous avez affirmé, on ne peut pas mettre du logement, ni du commerce. Et si on met des bureaux, c'est uniquement pour des équipements publics.

En l'occurrence, ce plan s'appelle plan d'extension précisément parce qu'il est très ancien. Un PPA, qui octroie ces droits à bâtir, est modifié selon la volonté de la Municipalité. Or celle-ci ne manifeste ni la volonté d'utiliser les droits à bâtir octroyés dans ce très vieux plan, ni celle de changer le plan. Si elle le faisait, cela remettrait en effet tout en question, mais cela signifierait que la Municipalité a décidé qu'elle allait répondre au postulat de M. Calame auquel vous avez fait allusion tout à l'heure. Le problème, c'est que vous avez adopté – peut-être pas vous directement, mais le Conseil communal – un préavis de politique culturelle à la majorité. Vous avez aussi adopté le crédit d'études pour ce même théâtre – ne vous en déplaît, Monsieur Gaudard – et aujourd'hui, la question qui nous est posée est de savoir si nous voulons valider deux décisions préalables qui vont confirmer la volonté de la Municipalité, dont vous étiez tout à fait conscient, Monsieur Gaudard. Revenir avec cette question me semble complètement farfelu. Objectivement, il est possible d'augmenter ces droits à bâtir, mais il n'est pas opportun de le faire, ce n'est pas la volonté de la Municipalité. Et celle-ci est libre, à ce titre, de proposer ce qu'elle veut.

J'en viens aux questions techniques. Cinq pourcent OPair, Monsieur Gaudard, c'est la puissance d'introduction. Vous le savez. Ce n'est en aucun cas une consommation. En l'occurrence, ce n'est pas parce qu'on a besoin de cinq pourcent OPair qu'il y a un véritable scandale.

Vous parlez du postulat Calame : il est venu après l'adoption par ce Conseil du crédit d'études. Dire aujourd'hui que la Municipalité ne répond pas à ce postulat ou va à l'encontre de la décision de la commission à son propos, c'est aussi un procès d'intention. En effet, la Municipalité avait déjà dépensé beaucoup d'argent en honoraires – ce que vous n'avez pas manqué de rappeler lors de la première commission sur le crédit d'études – et il serait totalement aberrant aujourd'hui de laisser tomber toutes ces études, et donc l'argent qu'elles ont coûté, pour répondre, peut-être par la négative, au postulat Calame.

Aujourd'hui, il semble clair au groupe socialiste que la ligne annoncée par la Municipalité il y a déjà bien longtemps,

dans les deux préavis précédents, est tenue. Accepter ce crédit d'ouvrage est de l'ordre du bon sens et va dans la droite ligne de ces préavis. Nous vous invitons à adopter toutes les conclusions de ce préavis sans aucune réserve.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – J'envie la sérénité et les choix clairs de M. Guidetti. J'aimerais en préambule demander aux membres de ce Conseil de ne pas faire de l'intervention de M. Gaudard une affaire personnelle. Je crois en effet qu'au-delà des remarques qu'il a pu faire à l'une ou à l'autre occasion sur des projets immobiliers menés par la Ville, il vaut la peine d'examiner les questions qu'il pose, et pas seulement qui les pose.

Je m'étonne aussi de l'intervention de M. Guidetti à propos de ce qu'il appelle l'obsolescence de certaines décisions ayant trait à l'aménagement du territoire. Ce n'est pas parce qu'un plan est ancien qu'il perd sa valeur, même si on peut imaginer que d'autres décisions seraient prises après coup. Les plans restent valables.

Il me semble, si l'on observe les objets en suspens de notre ordre du jour, dans les pages de fin, que plusieurs interventions de membres et de groupes de ce Conseil – de mémoire quatre – visent à réaménager ce quartier, à plusieurs égards. Je constate aussi que de nombreux groupes s'enorgueillissent de réfléchir en termes de densification. Or là, nous avons un projet qui permettrait de réfléchir à la fois au réaménagement du quartier et à la densification.

Nous croyons aussi savoir que l'Administration aura besoin, ces prochaines années, de locaux pour se loger. L'expression de mon collègue Gaudard était peut-être trop large lorsqu'il a parlé de commerces et de logements. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'affectation prévue, qui est possible dans cet endroit, permettrait d'accueillir une partie de l'Administration.

Je crois, enfin, que suffisamment d'éléments nouveaux nous ont été présentés ce soir, dont nous n'avons pas vraiment l'impression qu'ils ont été examinés à fond, pour demander que la commission qui a déjà traité ce sujet se plonge une nouvelle fois sur les questions qu'il soulève. Quitte à maintenir entièrement sa position – on sait que la position exprimée par la commission est très claire. Il ne semble pas que cela crée de grands retards dans le projet. Je suis bien conscient que la Municipalité a demandé l'urgence pour ce préavis, mais il me semble que les questions sont suffisamment importantes, sans avoir de réponse dans le préavis ni dans le rapport de la commission, pour être réétudiées. Notamment la question du droit à une surélévation, peut-être pas de tous les étages, mais d'un certain nombre, par des piliers suffisamment renforcés. Je ne suis pas architecte, mais je présume que des questions de ce type pourraient être résolues par une séance de la commission. Quitte à ce qu'ensuite le projet soit soutenu avec force et qu'il soit accepté. Mais il me semble qu'on doit répondre à ces questions. C'est pourquoi je demande s'il est envisageable que la commission puisse se réunir à nouveau.

Le président : – Est-ce une motion d'ordre? Cinq personnes suivent-elles cette demande? C'est le cas. Nous passons à la discussion sur la motion d'ordre, que vous pourriez préciser, Monsieur Hildbrand.

Discussion

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Je demande que l'on sursoie à la discussion sur cet objet jusqu'à ce que la commission se soit réunie une nouvelle fois à partir des nouveaux éléments qui nous ont été présentés ce soir.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Monsieur Hildbrand, vous avez affirmé au départ qu'il ne fallait pas faire une affaire personnelle de l'intervention de M. Gaudard. Je suis étonnée de vous entendre... Il n'y a que vous qui avez évoqué cet argument. Personne ne vous accuse de cela. Vous vous défendez avant que quelqu'un vous attaque? Vous devancez probablement les arguments qui vont venir.

On peut toujours faire autant de séances de commissions que vous demandez. La Municipalité ne tient pas forcément à ce que vous souteniez ce projet avec force. Si vous le soutenez, elle s'en contente largement. Dois-je comprendre de vos demandes de renseignements supplémentaires que les représentants de votre groupe dans la commission ont tellement peu vu les choses et étaient tellement peu au courant de toutes les interventions précédentes qu'ils ont suivi sans réfléchir l'avis de la Municipalité? Dois-je comprendre que le directeur des Travaux, qui a collaboré avec moi à la présentation de ce préavis en Municipalité et était comme moi parfaitement au courant de tout cela, n'a pas vu « passer le puck » non plus? J'en doute. M. Français et moi avons très bien travaillé ensemble là-dessus. Mais probablement n'avons-nous rien vu...

On peut jouer autant qu'on veut avec les objets, demander des séances, et encore des séances, se faire valoir avec tout cela, très bien. Si la Municipalité a demandé l'urgence, c'est parce qu'il y va du fonctionnement d'un théâtre. Tout le calendrier de travaux, avec les étapes qui les précèdent, est calqué sur une interruption des saisons théâtrales. Le personnel, qui ne pourra pas travailler pendant ce temps, a déjà été averti, il a déjà pris diverses dispositions, il sait exactement quand il devra s'interrompre et quand il pourra éventuellement reprendre. Tout cela a été négocié et très bien préparé pour qu'il n'y ait aucun problème. D'ailleurs, tout le monde est satisfait des solutions. Vous pouvez jouer avec la Municipalité comme vous voulez. En revanche, je trouve très malheureux que vous jouiez avec le travail et l'avenir professionnel de ces gens pour... Je ne veux pas appeler cela un caprice, mais pour une lubie. Qui vient maintenant parce qu'elle n'a pas été préparée. J'apprends ce soir que M. Gaudard s'est inquiété cette semaine – il ne m'a évidemment pas prévenue – de ce plan d'extension. Tout cela, depuis une année, aurait pu être prévu.

Si vous demandez la suspension de toute cette discussion et du vote jusqu'à ce qu'une nouvelle séance de commission ait lieu, je suis tout à fait d'accord. Je demande que cette séance de commission ait lieu pendant la pause.

M. Gilles Meystre : – Je regrette la tournure un peu émotionnelle que prennent ces débats. J'ai eu un professeur qui nous glissait que les questions pertinentes étaient des questions impertinentes. En l'occurrence, les questions posées par M. Gaudard, je persiste à le dire, sont des questions tout à fait pertinentes. Même le groupe socialiste devrait nous l'accorder. Pertinentes, parce qu'elles touchent à l'avenir d'un quartier qui interroge M^{me} Zuercher, le quartier du Flon. Elle s'intéresse à Sévelin et à Sébeillon. Elles rejoignent aussi des questions que nous avons déjà posées, que nous avons même posées avec une certaine unanimité en commission, celles de savoir quelle est la stratégie de la Municipalité en matière de bâtiments dédiés à l'Administration. Nous avons même eu, Madame Zamora, la démonstration par vos services et par un chef de service de M. Français que tout ce quartier était aujourd'hui suspendu aux axes forts. L'avenir de ce quartier pose en effet des questions en termes d'aménagement. Ce sont ces questions que nous posons ce soir. Nous n'avons pas dit que nous remettons en question le projet de l'Arsenic. Au contraire, il nous semble indispensable de redonner à ce bâtiment, et à ce théâtre surtout, un écrin nécessaire.

Je n'aimerais cependant pas que, dans deux ans, on nous dise qu'il est nécessaire de créer des locaux pour l'Administration, le plus près possible, que nous réalisons que nous avons une belle opportunité dans le quartier et que, parce qu'il y a urgence ce soir, nous aurons fait l'impasse sur une réflexion nécessaire.

Ce n'est pas farfelu, Monsieur Guidetti, c'est responsable. Et si vous voulez que je vous fasse la démonstration finale de cette responsabilité, j'assume, en tant que commissaire, le fait de ne pas avoir posé toutes les questions, de ne pas avoir vu cet élément de la problématique. Et j'avoue que j'aurais pu mieux travailler.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Je n'allongerai pas, puisque, visiblement, le débat devra se tenir à nouveau. Après cet aveu d'incompétence de M. Meystre, qu'ajouter ?

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – J'ai cru comprendre que nous débattions de la motion d'ordre. Mais, depuis, quatre ou cinq intervenants sont partis dans le cœur du sujet. Je suis donc un peu déstabilisé. Je souhaite que le président précise ce que nous sommes en train de faire avant de poursuivre, si c'est possible.

Le président : – En effet, j'ai laissé passer ce qui se disait parce qu'il me semblait que c'étaient des arguments contre ou pour la motion d'ordre. La discussion se poursuit.

M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.) : – Je m'oppose à cette motion d'ordre pour les raisons suivantes : j'étais commis-

saire aux deux séances de la commission qui a traité le préavis sur l'Arsenic. Nous sommes arrivés à la fin à une absolue unanimité sur chaque point. Je ne vois pas pourquoi, maintenant, nous devrions tenir une troisième séance pour arriver, comme je l'espère, au même résultat.

Pendant les deux séances de la commission, quatre membres de LausannEnsemble ont siégé. Ils ont abouti à la même position que les autres commissaires, soit accepter à l'unanimité ce préavis. Donc je refuse d'assister à cette autre réunion éventuelle qui pourrait avoir lieu.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je voulais renoncer, mais les propos de M. Ruiz me font réagir. Ce que vous dites n'a rien à voir, Monsieur, avec les nouveaux éléments que M. Gaudard a apportés. Avez-vous posé ces questions pendant les séances de la commission ? Vous a-t-on fait part en commission des éléments que M. Gaudard a mentionnés maintenant ? Non. C'est bien pour cela que nous demandons que la commission siége à nouveau.

J'ajoute à l'intention de M^{me} la municipale : Madame, vos propos me font dire une fois encore que ce Conseil n'est qu'une salle d'enregistrement.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Cette motion d'ordre est dilatoire. En fait, elle implique peut-être de renvoyer encore la décision. Cela pourrait impliquer un arrêt de mort pour le projet de l'Arsenic. En effet, motion d'ordre ce soir – j'espère qu'elle ne sera pas adoptée –, puis, si ça continue sur cette pente, peut-être aurons-nous droit ensuite à une proposition de renvoi du débat, etc. Or nous voyons très bien, dans le calendrier des travaux prévus, que si nous ne parvenons pas à les entreprendre assez rapidement, cela signifiera la fin de la création artistique dans ce lieu pour l'Arsenic, qui a déjà prévu d'arrêter à une certaine date, et la fin de ce théâtre. Ce serait une grande perte pour la scène culturelle lausannoise. Une transparence la plus grande possible est évidemment nécessaire, mais les conditions de celle-ci ont été réunies par le travail de la commission, et le rapport-préavis de la Municipalité me paraît convaincant de ce point de vue.

M. Guy Gaudard (LE) : – Je suis très étonné de ce que certains membres de ce Conseil ont les yeux dans les poches. Le but de ma démarche n'est pas de bloquer en quoi que ce soit un projet futur. Nous demandons continuellement de nouvelles surfaces pour les locaux administratifs et nous voyons qu'ici il y a une opportunité d'en créer. Nous avons la possibilité de combiner ce théâtre avec de nouveaux locaux pour notre Commune. De nombreux services en cherchent, nous avons des exemples. L'objectif est là, simplement, il n'est pas anti-culture, anti-Arsenic. Il n'est même pas anti-Municipalité, comme M. Guidetti veut le faire croire. Il a l'air de dire que le plan d'extension que j'ai en ma possession est un vieux plan. J'aimerais savoir pour quelle raison on me l'a communiqué lors de mon intervention à la rue du Port-Franc 18. Ce document date de 1988, année où il a été signé par le Conseil d'Etat, après

l'avoir été en 1987 par le Conseil communal, certainement par son président. Donc soit les archives sont déficientes, soit ce plan est encore d'actualité. Je vous demande d'y réfléchir et de nous proposer une solution qui convienne à la collectivité et pas seulement à un groupe d'acteurs alternatifs culturels.

M. Philippe Clivaz (Soc.) : – Je désire remettre les choses dans leur contexte. La commission s'est réunie deux fois et elle n'a pas eu vent, semble-t-il, d'un document qui amène quelque chose de très nouveau et qui date, comme vient de le dire M. Gaudard, de 1988. Je suis totalement opposé à cette motion d'ordre parce qu'il me semble que ce document aurait pu sortir avant et nous aurions pu alors en discuter. Contrairement à ce que prétend M. Gaudard, je pense que c'est vraiment un moyen pour tenter de ralentir le projet.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Monsieur Gaudard, vous avez déjà posé la question de l'opportunité de satisfaire ou non à ce plan d'extension lors de l'examen du crédit d'études. Vous avez posé une question et je peux vous lire comment cela a été retranscrit dans le rapport de l'époque : « *Pouvait-on profiter des travaux pour agrandir et augmenter la capacité des salles, se demande un commissaire. Il lui est répondu que tout est possible, mais que tout a un prix.* » Nous avons clos la discussion en disant que la Municipalité n'avait pas l'intention de remplir le gabarit à cette époque. S'il fallait réagir, c'était à ce moment, plutôt que de laisser les architectes travailler une année de plus. Il était encore possible d'intervenir, entre juin et aujourd'hui, au lieu de pourrir le débat avec cet élément. Il vient beaucoup trop tard pour des questions qui sont beaucoup plus fondamentales et beaucoup plus en amont dans l'élaboration d'un projet. Nous avons déjà dépensé beaucoup d'argent en études, il faut aller de l'avant. Et suivant ce qui se passe, j'envisage de déposer une motion d'ordre pour que nous votions ce préavis au terme de cette séance.

M. Gilles Meystre (LE) : – Monsieur Guidetti, quand on veut vraiment avoir raison, on est prêt à tout, visiblement.

Les propos que vous venez de tenir, citant un commissaire dont je présume par ailleurs que ce n'était pas Guy Gaudard, ont été prononcés avant un épisode fameux, je vous le rappelle, le refus du préavis sur l'avenue de Provence 6-8. Préavis qui témoignait d'une part des besoins de l'Administration en matière de locaux, et d'autre part de l'absence de réflexion globale de la Municipalité à ce propos.

L'urgence est là, je vous l'accorde, Madame Zamora. Nous pouvons trouver un moment, un samedi matin, un matin à 7 h 00, un soir, et siéger rapidement pour répondre à votre souci, qui est aussi le nôtre. Des emplois sont en jeu ? Oui. Des engagements financiers sont pris ? Oui. Cela ne veut pas dire que nous devons traiter par-dessous la jambe des questions fondamentales. Ces questions ont été posées ce soir. Je suis prêt à siéger à n'importe quelle heure, n'importe quel jour, mais nous devons traiter de ces questions en commission.

M. Nicolas Gillard (LE) : – Je souhaite que cette discussion, quel que soit le sens et le résultat auquel elle aboutira, ne soit pas suivie d'ici deux ans d'un préavis de la Municipalité nous demandant l'édification d'un autre bâtiment à proximité du centre pour héberger des locaux administratifs. Si l'on n'a pas répondu à ces questions, si la commission ne s'est pas réunie, notamment pour entendre la Municipalité au sujet de l'affectation éventuelle de locaux dans cette zone à des besoins administratifs, j'aurais vraiment l'impression que nous avons fait un saut inutile. Et que nous avons traité d'une urgence, qui en est une certainement, sans avoir fermé toutes les portes et sans avoir suivi toutes les pistes.

M^{me} Claude Grin (Les Verts) : – Je me permets de prendre la parole pour parler d'une autre question, que nous n'avons pas abordée. C'est aussi une question de société. Des choix doivent être posés, qui sont des choix par rapport à un besoin de la culture, un besoin de lieux de travail pour les artistes et pour une société de meilleure qualité. A ce titre, je pense que lors de ses deux séances la commission a pris des décisions et que ce sont celles-ci qui doivent être appliquées.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je ne désire pas allonger, il faut maintenant arriver rapidement à la décision sur ce que ce Conseil veut faire.

Je ne peux évidemment pas suivre le vœu de M. Gillard, puisque j'ai des idées qui me semblent beaucoup plus opportunes pour répondre au vœu du Conseil en matière de locaux administratifs et de proximité. Un sujet n'a rien à voir avec l'autre. Monsieur Gillard, ce n'est pas parce qu'aujourd'hui nous vous proposons le projet qui nous semble le plus adéquat, qui a semblé à la commission, qui a semblé d'ailleurs à la majorité de ce Conseil – c'est ainsi, jusqu'à maintenant – le plus adéquat pour ce théâtre que cela signifie un quelconque engagement de ne plus ouvrir de locaux administratifs ailleurs, dans des lieux qui nous paraissent mieux adaptés.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Puisque la bonne foi de la demande est manifestement mise en cause, je tiens d'ores et déjà à dire que nous ne demandons pas un report du vote, dans l'hypothèse où notre demande serait balayée. Nous demandons vraiment que la commission se réunisse. Mais pas entre deux portes, en quinze minutes, entre deux séances du Conseil communal. Cela ne nous semble pas respectueux des institutions.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Comme tout ou presque semble avoir été dit, je n'ajoute qu'un élément : nous souhaitons l'appel nominal.

Le président : – Il y a une demande d'appel nominal. Combien de personnes la soutiennent ? Suffisamment. Il y aura donc appel nominal. Je me proposais de toute manière de procéder à un vote électronique.

La discussion est close, nous passons au vote, à l'appel nominal. Celles et ceux qui acceptent la motion d'ordre votent oui, celles et ceux qui la refusent votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Appel nominal

Oui : Blanc Mathieu, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Gaudard Guy, Gillard Nicolas, Grin Nicole, Hildbrand Pierre-Antoine, Martin Olivier, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Saugeon Esther, Schaller Curiotto Graziella, Truan Isabelle.

Non : Alvarez Caroline, Ansermet Eddy, Bergmann Sylvianne, Bettens Jean-Charles, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Clivaz Philippe, Crausaz Mottier Magali, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Fiora-Guttmann Martine, Gazzola Gianfranco, Ghelfi Fabrice, Graber Nicole, Grin Claude, Germond Florence, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Mach André, Marion Axel, Marti Manuela, Meylan Jean, Michaud Gigon Sophie, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Philippos Roland, Pitton Blaise Michel, Rastorfer Jacques-Etienne, Resplendino Janine, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Schlachter Thomas, Tétaz Myriam, Thambipillai Namasivayam, Thurre Jean-Pierre, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Velasco Maria, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth.

Abstentions : Abbet Raphaël, Da Silva Adozinda, Gebhardt André, Graf Albert, Huguenet François, Litzistorf Spina Natacha, Mayor Isabelle, de Meuron Thérèse, Pache Denis, Rossi Vincent, Santschi Pierre, Schlienger Sandrine, Voiblet Claude-Alain.

Le président : – Vous avez refusé la motion d'ordre avec 54 non, 15 oui et 13 abstentions. Par conséquent, la discussion continue. Il n'y a pas de nouvelle demande de parole. La discussion est close.

Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous donner les déterminations de la commission ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Nous avons groupé certaines conclusions : la conclusion 1 a été votée pour elle-même, elle a été acceptée à l'unanimité.

Le président : – Nous ferons de même et voterons la conclusion 1, à l'aide de l'électronique pour qu'il n'y ait pas de discussion possible. Celles et ceux qui acceptent la conclusion 1 votent oui.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Avec 61 oui, 4 non et 18 abstentions, vous avez adopté la conclusion 1.

Monsieur le rapporteur, veuillez nous lire les déterminations pour les conclusions suivantes.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – La commission a accepté de grouper les conclusions 2, 3, 4, 5 et 6 en un seul vote. Il est positif dans la même proportion, c'est-à-dire à l'unanimité.

Le président : – Il y a une certaine cohérence à faire de même, si vous ne vous y opposez pas. Je vous propose de voter les conclusions 2 à 6 en bloc. Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Refus ? Abstentions ? Avec deux oppositions et une bonne douzaine d'abstentions, vous avez accepté à la majorité les conclusions 2 à 6 du préavis.

Monsieur le rapporteur, veuillez nous donner les déterminations pour les deux dernières conclusions.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Ces conclusions ont été votées séparément, étant donné qu'il n'y avait pas unité de matière entre les deux. Cependant, il y a eu unité de résultat, les deux ont été acceptées à l'unanimité, comme toutes les autres.

Le président : – Nous procéderons à nouveau à main levée. Celles et ceux qui acceptent la conclusion 7 sont priés de lever la main. Abstentions ? Oppositions ? Sans opposition, avec une douzaine d'abstentions, vous avez accepté la conclusion 7.

Conclusion 8 : celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Oppositions ? Abstentions ? A nouveau avec une douzaine d'abstentions, sans opposition, vous avez accepté la conclusion 8.

Ce point est clos.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2010/28 de la Municipalité, du 23 juin 2010 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet de rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité et surélévation de la toiture du corps central, réaffectation de l'étage des ailes nord et sud ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 11'900'000.– destiné à la rénovation du théâtre de l'Arsenic ;
3. de balancer le compte du crédit d'étude 3302.582.333 par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 2 ;

4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les éventuelles subventions à recevoir ;
5. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 595'000.– par la rubrique 3302.331 du budget du Service du logement et des gérances ;
6. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 «Imputations internes» les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
7. de faire figurer sous la rubrique 3600.390 «Imputations internes» le loyer mentionné sous chiffres 6.7.2 et 12.4, soit Fr. 89'700.– (23 mois de loyer), sur les exercices comptables concernés ;
8. de prélever sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables le montant de Fr. 111'200.–.

Le président : – Il est 19 h 50. Je vous propose de passer à la pause, mais d'en revenir à 20 h 30. Je vous en remercie.

La séance est levée à 19 h 50.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16